



Juin 2013 - N° 109

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 10 - Bilan 2011

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2002, l'Observatoire recueille les données nécessaires auprès des structures intercommunales ou des communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, ainsi qu'auprès des centres de traitement situés dans le département.

Les résultats des différentes collectes de déchets opérées en Loir-et-Cher semblent s'être **stabilisés** depuis plusieurs années **aux alentours de 200 000 tonnes**.

Le trait le plus marquant de la campagne 2011 tient sans doute à la fréquentation renforcée des **déchèteries** qui glanent des **volumes désormais supérieurs à ceux collectés en mode ordinaire**. La progression des apports touche tous les types de déchets mais plus particulièrement **les végétaux et surtout les gravats**. Les efforts déployés pour organiser de **nouvelles filières de valorisation** (équipements électriques et électroniques, textiles...) **commencent à porter leurs fruits**.

Plus globalement, on observe que **les mesures prises pour faciliter le tri**, comme la distribution de bacs mieux adaptés aux besoins des particuliers ou la mise à disposition de points de collecte supplémentaires, ont **une répercussion rapide sur les volumes recueillis**.

De fait, **59 % des déchets ménagers** sont à présent **collectés en mode séparatif**. Cette proportion est en constante augmentation, manifestant l'efficacité des politiques menées en ce domaine par les collectivités à travers leurs syndicats. En atteste un **pooids annuel de déchets triés par habitant (356 kg) supérieur de près de 70 kg au ratio national...** A cet égard, le Loir-et-Cher fait figure de bon élève.

Cette évolution s'accompagne également d'une **amélioration de la qualité du tri** qui offre, in fine, davantage de possibilités de valorisation. En particulier, les progrès soutenus du **recyclage matière** ne perdent rien de leur intensité : cela concerne **27 % des déchets ménagers et assimilés (+ 2,4 points en une seule année)**.

L'élimination des déchets par **l'incinération continue de**

se substituer à la solution du stockage ultime : en 2011 la valorisation thermique s'applique à 84 % des ordures ménagères brutes et, plus largement, à 35 % du gisement collecté. **L'enfouissement** est à présent inférieur de moitié à ce qu'il était cinq ans auparavant ; il concerne moins de **22 % des volumes**.

Globalement, près des **4/5èmes des déchets** sont ainsi **valorisés**. Les bons résultats de l'année 2010, qui avaient permis aux **objectifs du Plan départemental d'être atteints**, sont confirmés en 2011 ; les tendances de fond demeurent inchangées. Ainsi, même si le calcul du taux de valorisation issu du Grenelle est différent de celui adopté par le Plan, le **cap fixé pour le taux de recyclage matière et organique pour 2012 a été dépassé avec deux années d'avance**.

Depuis, la poursuite des efforts permet d'envisager avec confiance le respect de l'objectif retenu pour 2015.

Le chemin restant à parcourir pour répondre aux autres **exigences du Grenelle** n'en demeure pas moins important. Il conviendrait à l'avenir de **réduire le poids de l'incinération**, au profit des autres modes de valorisation. En outre, la mise en place des équipements nécessaires au développement de nouvelles filières peut s'avérer difficile, notamment dans certaines déchèteries anciennes. Par ailleurs, les évolutions récentes montrent qu'il **ne sera pas aisé de réduire la production de déchets ménagers** dans les proportions préconisées.

Soulignons enfin, une nouvelle fois, que le **Loir-et-Cher exporte dorénavant beaucoup plus de déchets qu'il n'en importe, faute de trouver sur place des établissements proposant des solutions de recyclage**.

Les déchèteries dépassent la collecte ordinaire

SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers	.. 2	Les installations de stockage 20
L'organisation territoriale de la collecte des déchets 2	Les flux interdépartementaux 22
La plupart des équipements prévus au Plan mis en place 3	Ecart par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan 24
La collecte des déchets : plus de 203 000 tonnes en 2011 4	Les taux de valorisation 26
Les déchèteries en 2011 8	Secteur I : Nord 27
Les centres de transfert 12	Secteur II : Centre 28
Les centres de tri 13	Secteur III : Val de Cher 29
Les centres de compostage 15	Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer 30
Les centres d'incinération 18	Les principaux flux de déchets ménagers en 2011 31

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Approuvé en juillet 1995
Révisé en juillet 2000
Approuvé en juin 2001

Consultable sur : www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Elaboration depuis 2012 du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

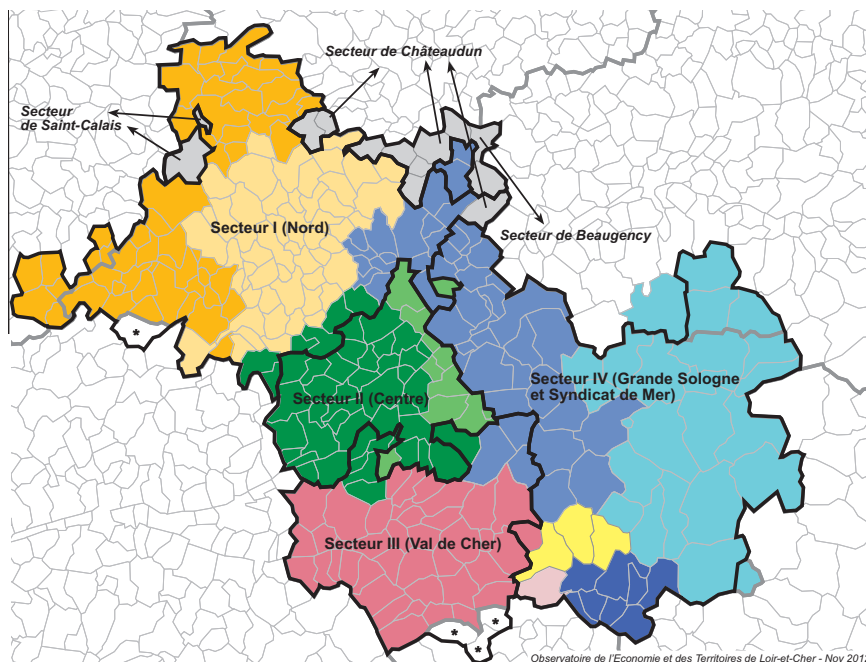
Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

Depuis l'échéance réglementaire du 1er juillet 2002, seuls les déchets dits "ultimes" peuvent être autorisés dans les installations de stockage. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

L'organisation territoriale de la collecte des déchets

Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2012)



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
SICTOM de Montoire	VAL ECO	SMIEEOM Val de Cher	SMIEOM de Mer
VALDEM	Agglopolys	Commune de Gièvres adhérant à Cher Sologne	SMICTOM de Sologne
			SIVOM de Mennetou
			Commune indépendante

Cas particuliers

- Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)
- ★ Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher

- Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001
- Limite départementale

➤ Pour mémoire, rappelons que les modifications les plus récentes affectant le périmètre des secteurs du plan ont concerné le secteur IV, avec l'adhésion de La Ferté-St-Aubin au SMICTOM de Sologne début 2009 et celle de Veilleins au SIEOM de Mer au 1er janvier 2010.

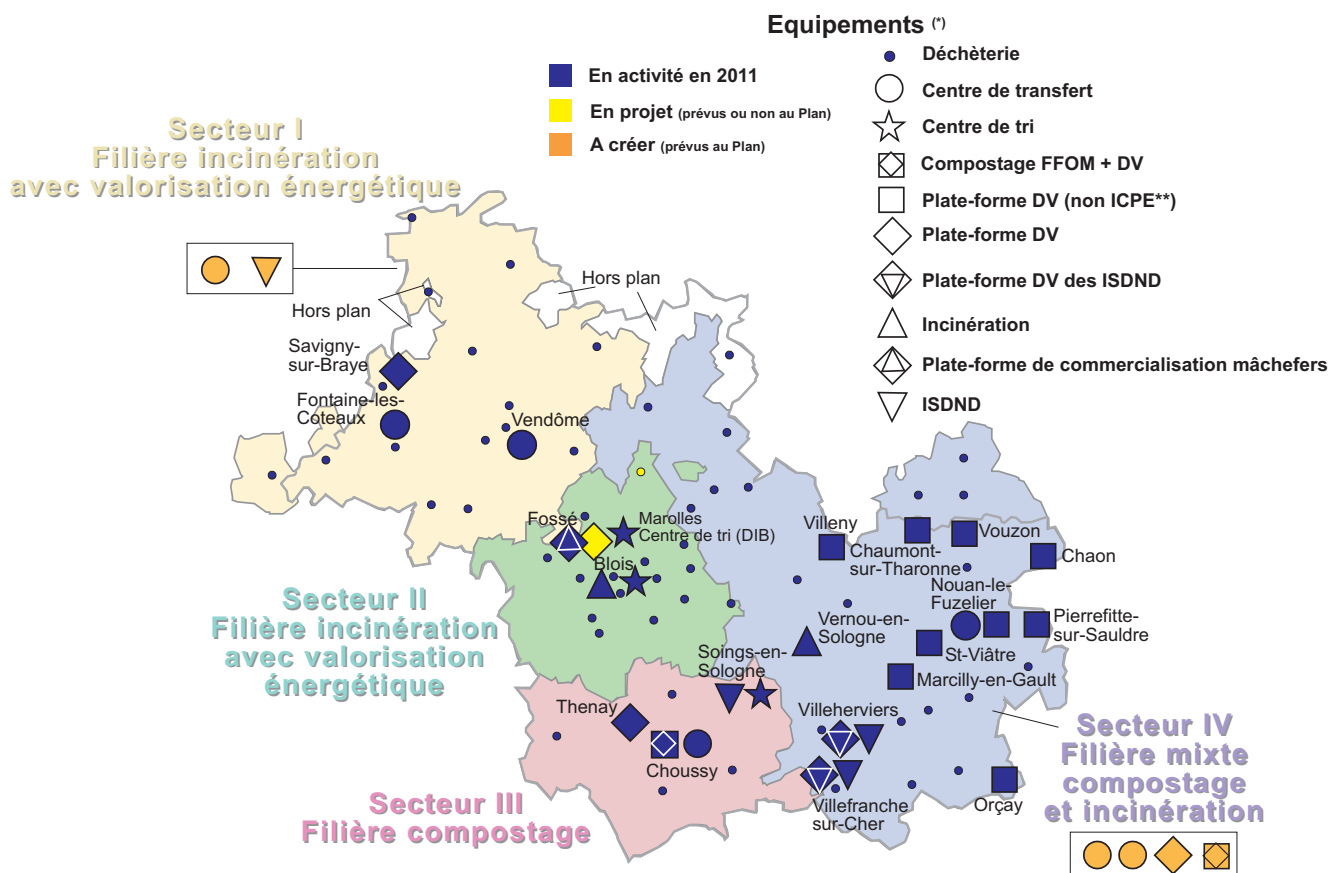
➤ Depuis le 1^{er} janvier 2012, la communauté d'agglomération de Blois couvre 48 communes, à la suite de sa fusion avec la communauté de communes Beauce Val-de-Cisse et de l'adhésion de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire. En 2011, Agglopolys assurait la collecte des déchets des 26 communes alors adhérentes, Val-Eco pour les 32 autres communes de son territoire.

➤ A noter également que le SICTOM de Montoire, lors de son comité syndical du 21 Mars 2012, a approuvé à l'unanimité son adhésion officielle au SMIRGEOMES (Syndicat mixte de réalisation et de gestion pour l'élimination des ordures ménagères de l'Est Sarthois) pour la compétence traitement des déchets et pour les opérations de transport s'y rapportant, avec mise en œuvre au 1er janvier 2013.

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

La plupart des équipements prévus au Plan mis en place

Filières de traitement et équipements par secteur de plan (situation fin 2011)



(*) Equipements traitant principalement des ordures ménagères
 (**) Non soumises à déclaration pour les installations classées pour l'environnement car recevant des déchets verts dans la limite de 200 m3 hors déclaration

➤ **51 déchèteries en activité fin 2011** (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan).

➤ **Les nouveautés**

Ouverture de la **nouvelle déchèterie de Droué** (secteur I) dont l'inauguration a eu lieu début avril 2012.

Mise en place depuis le 1er août 2011 d'une **plate-forme de stockage des branches** sur la déchèterie de **Savigny-sur-Braye**.

Depuis juin 2011 **le bois est trié** sur l'ensemble des déchèteries (hors Suèvres) du **SIEOM de Mer**.

L'installation d'un **dispositif d'alarme** avec intervention d'un service de gardiennage sur la déchèterie de **Montoire** a nettement fait diminuer les vols et actes de vandalisme.

Des **travaux de réfection des clôtures** ont été effectués sur les déchèteries de **Montrichard et Billy** (secteur III), ainsi que l'installation de **garde-corps pour les bennes à gravats** et la plantation de **haies répulsives** pour dissuader les visites nocturnes.

Notons l'initiative originale du SMIEEOM Val-de-Cher qui a développé (en mai 2012) à **Mur-de-Sologne et Lassay-sur-Croisne** le concept de **déchèterie mobile**, améliorant ainsi l'offre de service sur le secteur III.

➤ **1 déchèterie** actuellement **en projet** : **Maves** (secteur II), prévue pour desservir des communes de Val-Eco et du SIEOM de Mer.

➤ A noter également sur le **SMICTOM de Sologne** (secteur IV) un **maillage de 9 plates-formes de déchets verts** (non inscrites au Plan) venant compléter le réseau des déchèteries.

➤ Des **travaux de réhabilitation** ont été effectués sur le **centre de transfert de Choussy** (sect III).

➤ Après une phase de test, dite "MSI" (mise en service industriel), la nouvelle **plate-forme de compostage de déchets verts** située à **Fossé** (secteur II) a été inaugurée en juin 2013. Ce nouvel équipement réceptionnera à terme 15 000 t de déchets verts provenant des déchèteries d'Agglopolys et de Val-Eco ainsi que des professionnels.

➤ Le Plan prévoyait la mise en place de 2 **installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)** à partir de 2009 : l'une dans le secteur I, la seconde dans l'un des trois autres secteurs. Cette dernière a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14/05/2009 autorisant l'exploitation sur la commune de **Soings-en-Sologne**.

➤ **6 équipements prévus au Plan n'ont pas été mis en service** :

- un **centre de transfert** dans le secteur I, et 2 autres dans le secteur IV,

- **2 plates-formes de compostage**, dont une pour la fraction fermentescible des ordures ménagères (secteur IV),

- **une installation de stockage** (secteur I).

Plus de 203 000 tonnes de déchets collectées en 2011

➤ Le volume global annuel des déchets collectés en Loir-et-Cher est relativement stable, oscillant depuis 5 ans environ autour de 200 000 t.

➤ En 2011, il se situe cependant à plus de 203 000 t, égalisant le maximum atteint en 2009 ; la hausse au cours de l'année est importante (+ 6 500 t, soit + 3,3 %).

➤ Cette progression tient essentiellement à une fréquentation accrue des déchèteries. La plupart des EPCI ont souligné cette tendance dans leur bilan annuel. Val-Eco l'a quantifiée à 35 kg de plus par habitant par rapport à 2010. Dans le secteur III où l'évolution est la plus élevée (+ 16,2 %), le SMIEEOM Val-de-Cher a comptabilisé près de 700 visites de plus en un an dans son réseau de déchèteries. La raison principale tient à des dépôts plus importants de gravats et, dans une moindre mesure, de déchets verts.

➤ Globalement, le tri progresse à la fois en quantité et en qualité, attestant que les nombreuses actions de communication menées par les syndicats portent leurs fruits. De fait, la collecte ordinaire a reculé de 2 % en 2011 au profit de la collecte sélective.

➤ Cette évolution est commune à tous les secteurs, hormis la Sologne où les volumes collectés sont restés stables. Elle est particulièrement marquée s'agissant des secteurs II et III qui expliquent à eux seuls les 4/5 de la hausse départementale (le supplément de gravats collecté dans les déchèteries du Blaisois en explique un tiers).

A noter

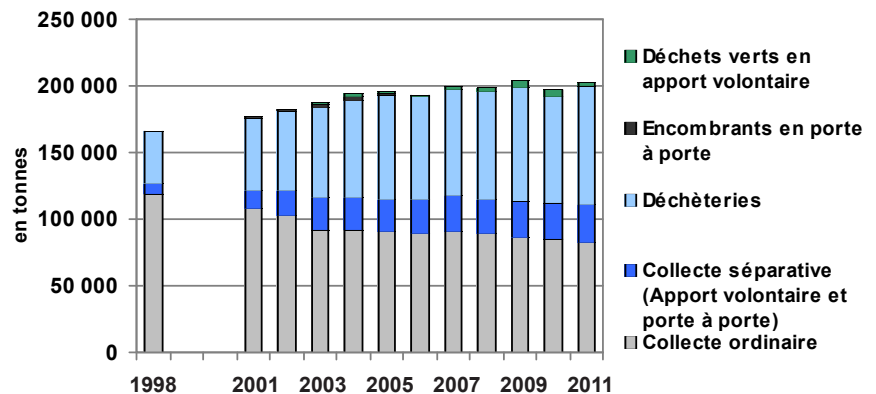
➤ Depuis le 01/11/2011, le SICTOM de Montoire n'assure plus de collecte spécifique des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) auprès des particuliers. Cette décision fait suite à l'évolution de la réglementation (décret n°2011-763 du 28 juin 2011). Désormais, la majorité des pharmacies du territoire du syndicat sont équipées de bornes de collecte que les usagers peuvent utiliser gratuitement.

➤ Pour le syndicat VALDEM, l'année 2011 a été consacrée à la préparation de la reprise en régie de la collecte des déchets ménagers et assimilés (service effectif au 01/01/2012).

Avertissement : En l'absence d'éléments disponibles à Pruniers-en-Sologne pour les années 2008, 2009 et 2011, les tonnages manquants ont été déterminés à partir des informations mentionnées dans le rapport d'activité du centre d'enfouissement de Villefranche-sur-Cher pour la collecte ordinaire et en se référant aux années précédentes pour la collecte sélective.

Quantités collectées : + 3,3 % en 2011

Quantités de déchets ménagers collectées



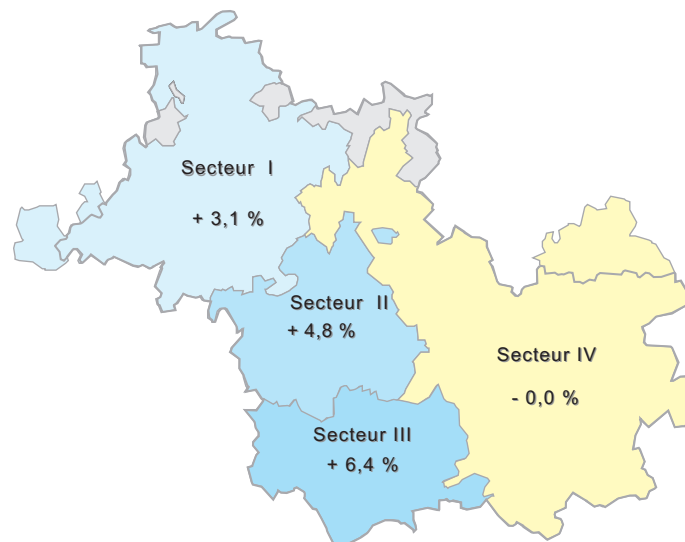
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux ISDND)

	1998*	2008	2009	2010	2011	09/10	Evol (%) 10/11	98/11
Collecte ordinaire	118 824	89 053	86 917	84 693	82 966	-2,6	-2,0	-30,2
Collecte sélective	47 740	109 354	116 465	112 170	120 406	-3,7	+7,3	+152,2
Collecte sélective (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	26 002	26 909	26 813	27 920	-0,4	+4,1	+249,8
Déchèteries	38 936	80 700	84 526	80 517	88 863	-4,7	+10,4	+128,2
Encombrants en porte à porte	822	201	345	297	283	-13,9	-4,7	-65,6
Déchets verts des plates-formes**		2 451	4 685	4 542	3 340	-3,1	-26,5	/
Total	166 564	198 407	203 382	196 863	203 372	-3,2	+3,3	+22,1

* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

** Déchets des 9 plates-formes du SICTOM de Sologne permettant, en complément du réseau de déchèteries, la collecte des déchets verts sur l'ensemble du territoire.

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2011



Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des ISDND)

en tonnes

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2011	Evol* 10/11	2011	Evol* 10/11	2011	Evol* 10/11	2011	Evol* 10/11
Collecte ordinaire	14 820	- 0,6	30 893	- 2,7	12 461	+ 0,7	24 792	- 3,4
Collecte sélective	26 593	+ 5,3	46 717	+ 10,4	16 315	+ 11,2	30 781	+ 2,9
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte)	6 866	+ 1,7	7 864	+ 3,4	4 377	+ 0,7	8 813	+ 8,6
Déchèteries	19 727	+ 6,6	38 853	+ 12,0	11 669	+ 16,2	18 614	+ 7,9
Encombrants en porte à porte	0	0	0	0	269	- 4,9	14	0
Déchets verts des plates-formes	0	0	0	0	0	0	3 340	- 26,5
Total	41 413	+ 3,1	77 610	+ 4,8	28 776	+ 6,4	55 573	0

* en %

1,6 kg de déchets par jour et par habitant

Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2011	2003	2011	2003	2011	2003	2011	2003	2011
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	199,1	306,4	265,5	353,4	242,0	285,5	253,5	289,0	243,9
Collecte sélective	324,1	360,1	325,2	395,7	281,8	327,5	268,3	316,9	301,8	355,7
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	92,2	61,8	67,5	68,4	85,0	78,2	90,1	74,7	82,1
Déchèteries* (kg/an)	229,0	267,9	262,2	328,2	200,2	237,2	146,1	192,5	212,4	263,0
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0	13,2	5,3	19,5	0,1	8,0	0,8
Déchets verts des plates-formes (kg/an)	0	0	0	0	0	0	24,5	34,2	6,7	9,8
Total (kg/an)	542,9	559,2	631,6	661,2	635,2	569,5	553,8	570,4	590,8	599,6
Total (kg/jour)	1,5	1,5	1,7	1,8	1,7	1,6	1,5	1,6	1,6	1,6

* Les tonnages collectés en déchèteries sont rapportés à la population des communes bénéficiant du service en tenant compte des conventions d'accès parfois établies entre deux communes de secteurs différents. Les ouvertures de déchèteries expliquent pour partie les écarts constatés pour les ratios 2003 et 2011. Sont notamment concernés les secteurs I, II et IV.

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2008 à 2011 respectivement à partir des chiffres de population de 2007, 2008 et 2010 publiés par l'INSEE. Les ratios pour 2003 ont été calculés à partir des chiffres de population de 1999

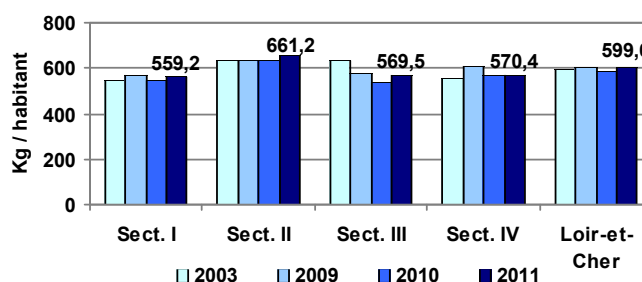
➤ La quantité annuelle de déchets collectés s'établit désormais à **600 kg par habitant**, soit 10 kg de plus qu'en 2003. Le ratio national calculé par l'ADEME pour 2011 est de 594 kg (les données peuvent être calculées sur des champs légèrement différents).

➤ De fortes disparités demeurent entre territoires, le ratio variant de **560 kg (Vendômois) à 660 kg (Blaisois)**.

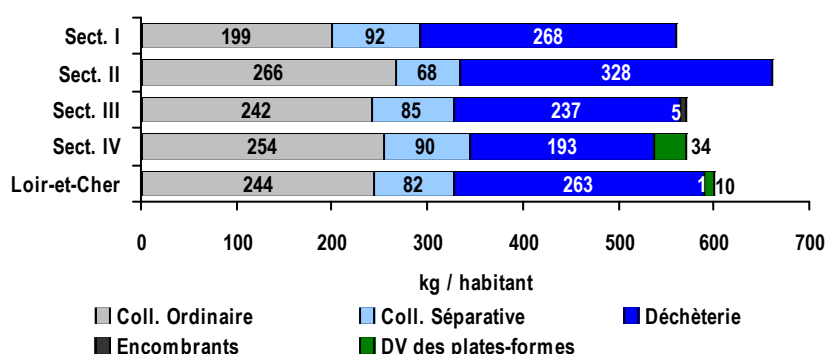
➤ Le poids départemental des **collectes sélectives (356 kg/hab)** reste de loin **supérieur au ratio national (289 kg)**. Le maillage très serré des déchèteries mises en place sur le territoire départemental n'est bien sûr pas étranger à ce résultat.

➤ La quantité moyenne départementale s'établit à **1,6 kg de déchets par jour et par habitant**.

Quantités totales annuelles de déchets ménagers collectées par habitant et par secteur de plan



Quantités de déchets ménagers collectées en 2011 par habitant



D'après sources : INSEE - Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

➤ Les écarts se creusent de nouveau avec vigueur entre les modes de collecte ordinaire et sélective. Le différentiel (de l'ordre de 37 000 t en faveur du sélectif) n'a jamais été aussi important.

➤ Cette évolution est observée pour tous les périmètres du Plan.

➤ Dans les secteurs II et IV, le recul important de la collecte ordinaire (environ 3 %) fait suite sans doute à la décision des EPCI de mettre à la disposition des usagers des bacs de collecte mieux dimensionnés à leurs besoins.

➤ Les situations demeurent néanmoins contrastées entre les territoires, le Vendômois conservant une nette avance dans le domaine de la pratique sélective.

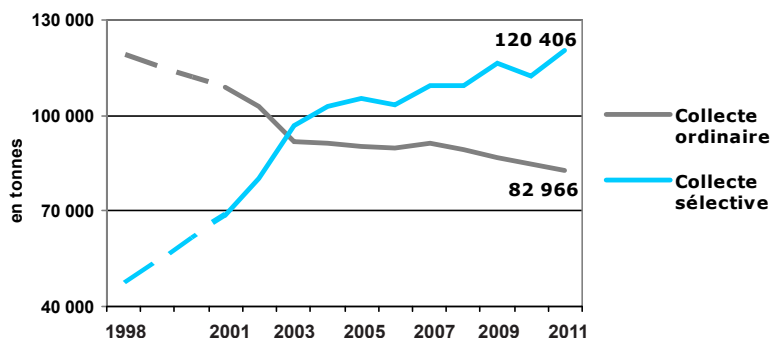
➤ Les tonnages collectés en mode ordinaire ont reculé de 6 000 t au cours des quatre dernières années (- 7 %). Parallèlement, le volume de ces déchets qui a été enseveli a été divisé par 2. De fait, la part des OM brutes incinérées progresse encore ; elle est de 84 % en 2011.

➤ 59 % des déchets recueillis le sont par le mode sélectif (55 % quatre années plus tôt). Les volumes concernés ont augmenté de plus de 10 000 t en quatre ans tandis que la fraction de ces déchets acheminée ensuite vers l'enfouissement a reculé de 6 000 t.

➤ La collecte séparative progresse de plus de 8 % dans le secteur IV, + 13,5 % pour le syndicat de Sologne, suite à la distribution de nouveaux bacs et d'actions de communication.

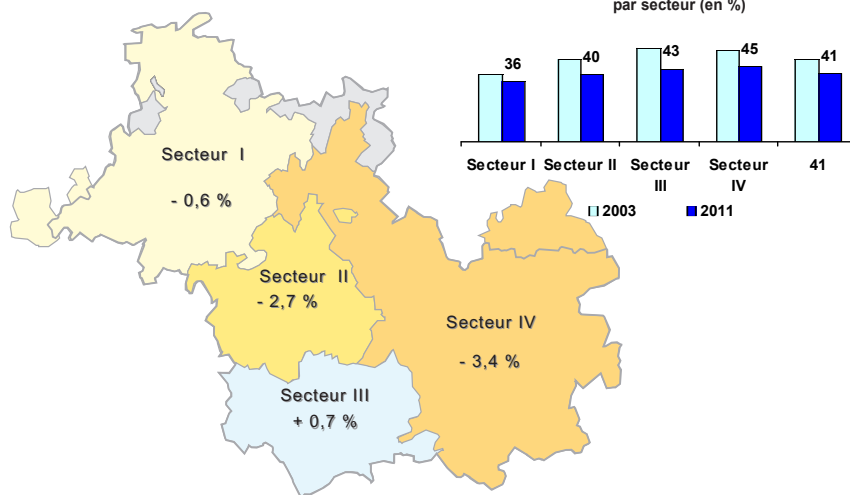
Le différentiel entre les modes de collecte se creuse

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire et sélective



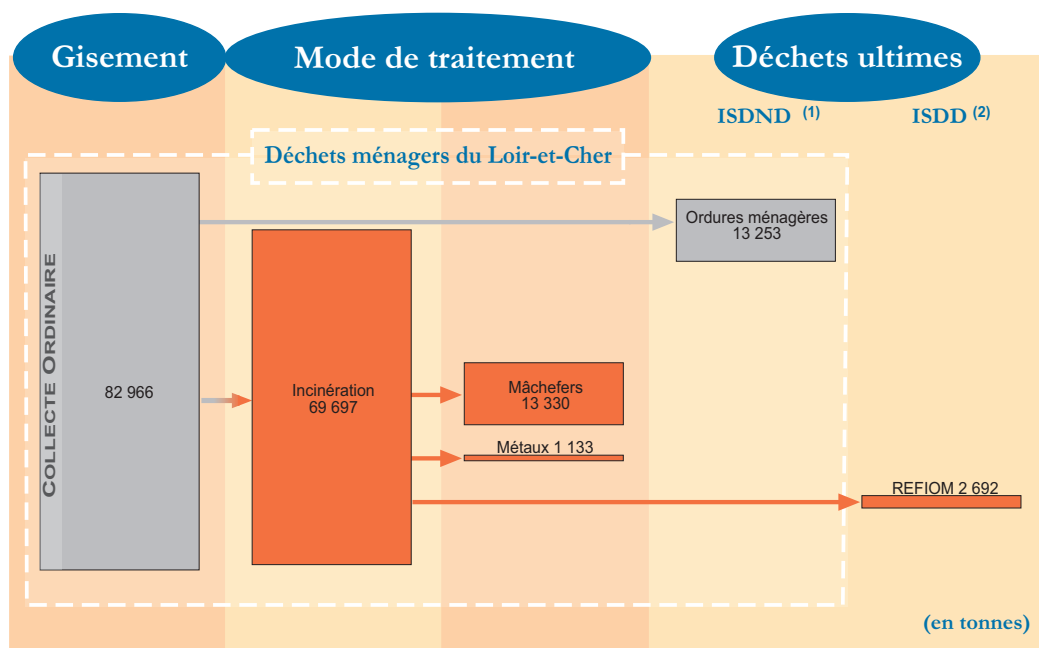
Depuis 3 ans, la collecte ordinaire diminue de plus de 2 % par an

Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



84 % des ordures ménagères brutes sont incinérées

Les principaux flux d'ordures ménagères en Loir-et-Cher en 2011



(1) Installation de stockage de déchets non dangereux (ex CSDU 2)
 (2) Installation de stockage de déchets dangereux (ex CSDU 1)

➤ Seules les collectivités des **secteurs I et IV** ont mis en place un **service de collecte en porte à porte** des emballages ménagers. Environ **16 % des quantités** globales sont ainsi captés sur ces secteurs.

➤ Dans le **SMIEEOM Val de Cher** la part des déchets provenant des **apports volontaires** s'établit à **15 %**. Cette proportion est inférieure dans le **secteur II (10 %)** mais elle **tend à s'améliorer**.

➤ Notons le déploiement en 2010 et 2011 de **68 conteneurs enterrés dans la zone urbaine sensible de Blois**, dont 27 pour les emballages. Ce programme est accompagné d'une action de sensibilisation menée par deux "ambassadeurs du tri".

La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

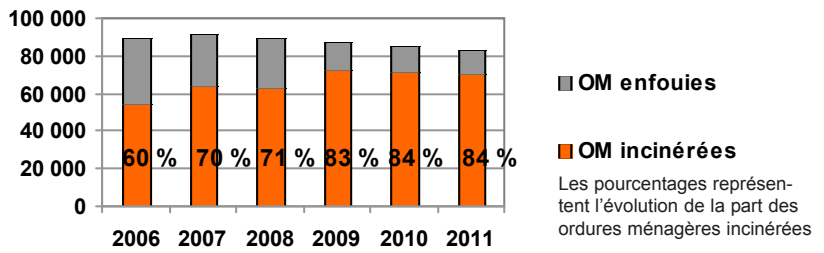
2 - La collecte en déchèterie :

Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

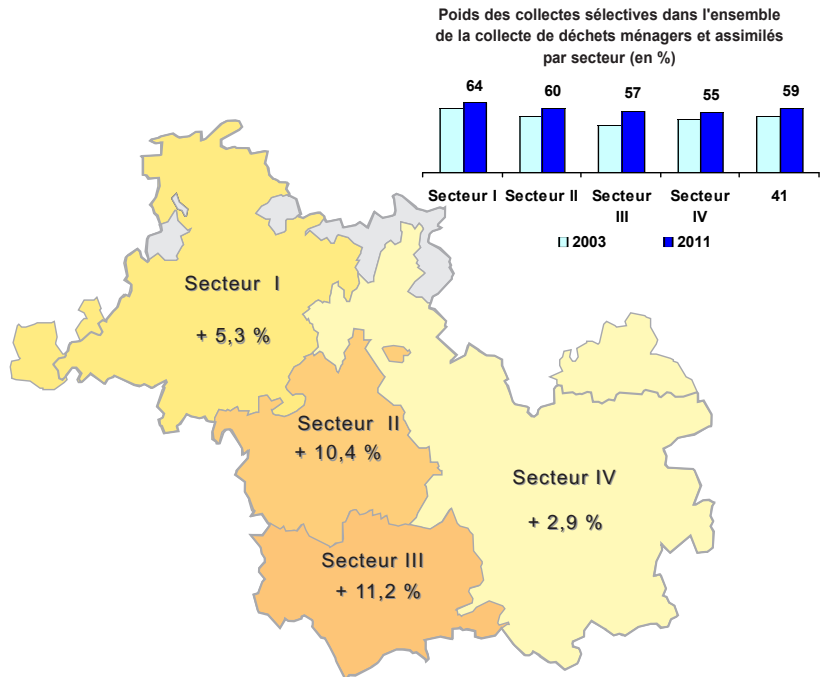
3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées en Loir-et-Cher en mode ordinaire selon la destination

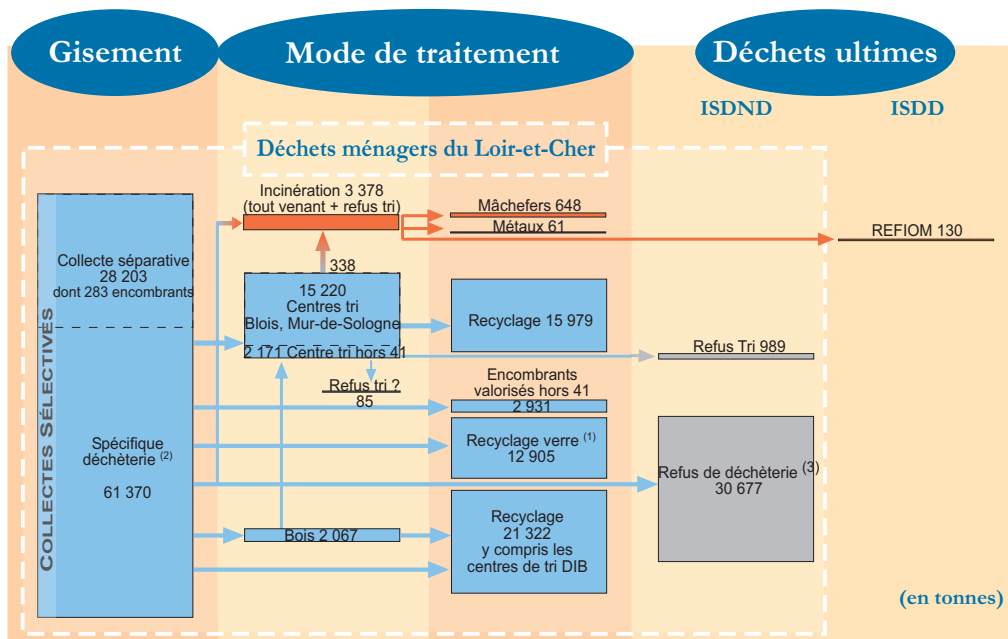


Forte augmentation des collectes sélectives* en 2011



* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie, les encombrants en porte à porte et les végétaux déposés dans les plates-formes de déchets verts présentes sur le SMICTOM de Sologne.

Les principaux flux de déchets issus des collectes sélectives (hors déchets verts) en Loir-et-Cher en 2011



(1) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries
 (2) Hormis les déchets verts
 (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND (ex CSDU 2) et ISDI (ex CSDU 3)

Les déchèteries en 2011

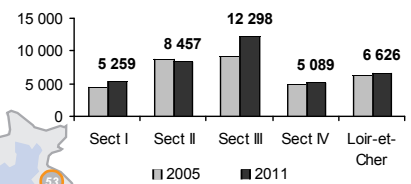
Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchèterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de dépôts sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieil électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

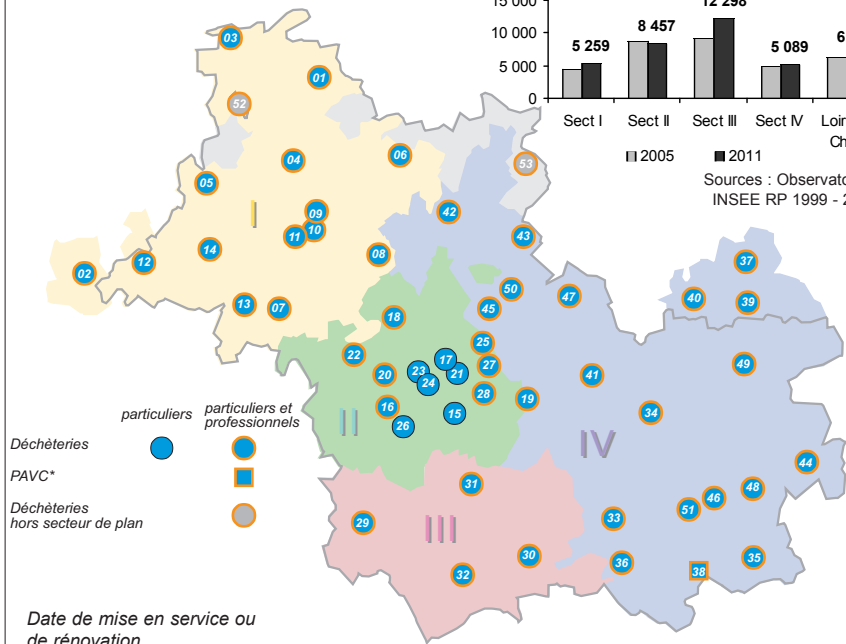
Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

* PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé

Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie par secteur en 2005 et 2011



Sources : Observatoire - INSEE RP 1999 - 2010



Date de mise en service ou de rénovation

Secteur I - 14 déchèteries

01 Droué	Avril-12
02 La Chartre-sur-le-Loir	Mars-08
03 Le Plessis-Dorin	30-août-04
04 Danzé	juin-04
05 Savigny-sur-Braye	14-avril-04
06 Morée	01-mars-00
07 Saint-Amand-Longpré	01-mars-00
08 Selommes	01-mars-00
09 Saint-Ouen	05-janv-98
10 Vendôme	05-janv-98
11 Naveil	05-janv-98
12 Couture-sur-Loir	04-juil-94
13 Prunay-Cassereau	04-juil-94
14 Montoire-sur-le-Loir	08-janv-94

Secteur II - 14 déchèteries

15 Cellettes	Avril-11
16 Chouzy-sur-Cisse	28-juin-08
17 La Chaussée-Saint-Victor	nov-07

18 La Chapelle-Vendomoise	01-août-03
19 Bracieux	2003
20 Molineuf	01-janv-02
21 Vineuil	01-juin-99
22 Herbault	03-oct-98
23 Blois nord	22-sept-97
24 Blois sud	14-oct-96
25 Montivault	01-avr-95
26 Candé-sur-Beuvron	09-janv-95
27 Huisseau-sur-Cosson	05-janv-95
28 Mont-Près-Chambord	01-juil-94
29 Montrichard	15-janv-95
30 Billy	09-janv-95
31 Contres	09-janv-95
32 Noyers-sur-Cher	09-janv-95
33 Romorantin	janv-10
34 Neung-sur-Beuvron	20-nov-07
35 Theillay	13-nov-03
36 Villefranche-sur-Cher	22-avr-03
37 Marcilly-en-Villette	01-janv-02
38 Châtres-sur-Cher*	01-janv-01
39 Ménestreau-en-Villette	01-janv-01
40 La Ferté St-Aubin	01-nov-00
41 Dhuizon	01-janv-00
42 Saint-Léonard-en-Beauce	01-juin-98
43 Josnes	01-juin-98
44 Souesmes	29-nov-97
45 Suèvres	01-janv-97
46 La Ferté-Imbault	1996
47 Saint-Laurent-Nouan	fin 1994
48 Salbris	14-fév-90
49 Lamotte-Beuvron	01-janv-90
50 Mer	02-janv-89
51 Selles-Saint-Denis	01-janv-87

Secteur III - 4 déchèteries

29 Montrichard	15-janv-95
30 Billy	09-janv-95
31 Contres	09-janv-95
32 Noyers-sur-Cher	09-janv-95

Secteur IV - 19 déchèteries

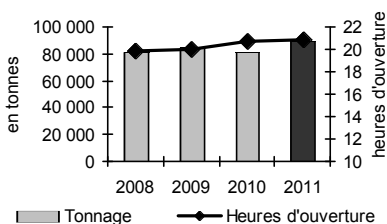
33 Romorantin	janv-10
34 Neung-sur-Beuvron	20-nov-07
35 Theillay	13-nov-03
36 Villefranche-sur-Cher	22-avr-03

Hors plan - 2 déchèteries

52 Mondoubleau (secteur de Saint-Calais)	24-janv-00
53 Ouzouer-le-Marché (secteur de Châteaudun)	05-juin-98

D'après sources : les déchèteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; ARS Centre ; Ministère des affaires sociales et de la santé ; Observatoire

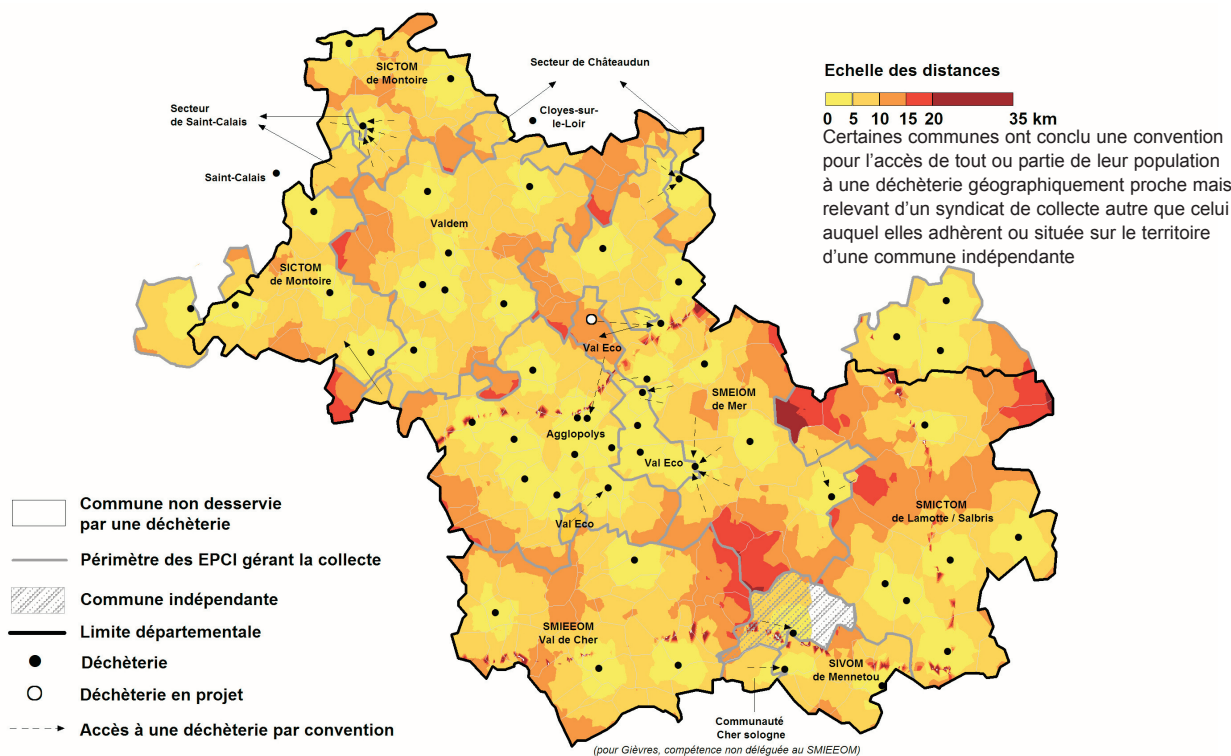
Tonnage collecté et nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine des déchèteries du Loir-et-Cher



Nombre de jours et d'heures d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2011 (en ETP)

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	4,3	4,2	6,0	3,3	4,0
Nb moyen d'heures d'ouverture par semaine	20,7	25,4	29,0	15,8	20,8
Nb moyen d'agents mobilisés par déchèterie	1,0	1,2	1,0	1,2	1,1
Nb total d'agents mobilisés	14	17	4	22	57

Distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2012



D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Avril 2013

➤ **1 déchèterie pour 6 626 habitants** en moyenne dans le département selon les dernières données de population publiées par l'INSEE.

➤ **Le ratio national s'établit à 1 pour 13 772 habitants** (ADEME, bilan 2011).

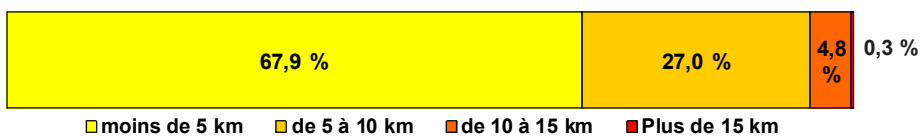
➤ **263 kg par habitant** déposés au cours l'année, contre **197 au niveau national**, selon l'enquête ADEME

➤ Début 2012, près de **95 % de la population** bénéficient de la présence d'une déchèterie à moins de 10 km de leur domicile.

➤ En moyenne les déchèteries sont **accessibles 4 jours par semaine**, avec cependant des disparités géographiques. Les plages d'ouverture varient de 16 heures environ en Sologne à 29 heures en vallée du Cher (secteur III).

➤ **57 agents** (communaux, des syndicats ou des prestataires) sont affectés au service de ces équipements. Ce nombre est relativement stable (59 en 2010 et 55 en 2006).

Répartition de la population selon la distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2012



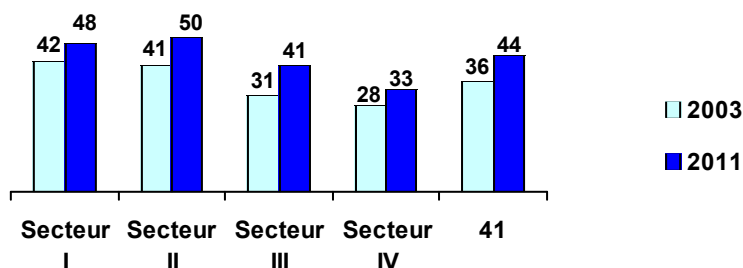
44 % des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèterie

Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

	2008	2009	2010	2011	Evol (%)		kg/hab en 2011
					10/11	08/11	
Secteur I	20 080	20 155	18 511	19 727	+ 6,6	- 1,8	268
Secteur II	33 869	34 749	34 705	38 853	+ 12,0	+ 14,7	328
Secteur III	9 838	10 050	10 045	11 669	+ 16,2	+ 18,6	237
Secteur IV	16 913	19 572	17 255	18 614	+ 7,9	+ 10,1	193
Total	80 700	84 526	80 517	88 863	+ 10,4	+ 10,1	263

en tonnes

Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (en %)



➤ Près de **89 000 tonnes** ont été **déposées en 2011 dans les déchèteries** du département : c'est le **volume le plus important enregistré à ce jour**. Ces dernières concourent désormais à hauteur de 44 % à la collecte globale effectuée à l'échelle du plan départemental. Il suffit de rappeler la proportion observée en 2003 (36 %) pour mesurer l'importance de la dynamique à l'oeuvre.

➤ La hausse au cours de l'année est importante : + 8 300 t, soit **+ 10,4 %**. Elle touche tous les secteurs de Plan, allant de 7 (Vendômois) à 16 % (vallée du Cher). Dans ce dernier secteur, le SMIEEOM Val-de-Cher a en effet comptabilisé près de 700 visites supplémentaires en un an dans son réseau de déchèteries. Dans le secteur II, où l'évolution est forte également, Val-Eco a estimé à 35 kg le surplus par habitant (315 kg/hab/an).

➤ L'augmentation concerne l'ensemble des catégories de déchets mais avec une forte intensité s'agissant des **déblais et gravats** (+ 3 730 t soit **plus de la moitié de la progression globale** enregistrée dans le département, tous types de collecte confondus). La **hausse**, pour ces derniers, est particulièrement **concentrée dans le Blaisois** où leur volume a progressé de 2 200 t en un an, **et dans le secteur IV** (+ 3 700 t).

➤ Les dépôts de **déchets verts** et d'**encombrants** croissent également respectivement de **7 %** et **3,5 %**, soit 2 600 t.

➤ Un peu **plus de 1 500 tonnes d'équipements électriques et électroniques** ont été déposées dans les déchèteries en 2011, soit les 2/3 du volume de ce type particulier de déchets (2 176 t selon les données des producteurs eux-mêmes et des éco-organismes auxquels ils adhèrent). Le différentiel correspond essentiellement aux collectes effectuées par les magasins (420 t) et à celles transitant par les structures de l'économie solidaire (187 t).

➤ La collecte des textiles progresse peu à peu : 83 t ont été déposées en déchèterie contre 40 t en 2010.

➤ La proportion des déchets collectés en déchèteries et orientés ensuite vers les centres de stockage continue de s'amoinrir (17,5 %), tandis que le **recyclage matière**, opéré le plus souvent en dehors du Loir-et-Cher, **progresse sans cesse : 1/3 des volumes contre 1/5 en 2005**.

➤ A noter parmi les points de destination l'apparition du nouveau centre d'enfouissement de Soings-en-Sologne.

Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

	2011				Total	Evol (%)	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		10/11	08/11
Déchets verts	6 446	12 013	2 952	6 081	27 492	+ 6,9	+ 1,7
Tout venant	4 823	10 781	2 852	6 580	25 036	+ 3,5	+ 5,5
Déblais et gravats	4 554	13 312	3 478	2 024	23 368	+ 19,0	+ 12,7
Autres (dont bois)	1 956	856	1 150	2 030	5 992	+ 30,3	+ 93,6
Métaux	928	958	466	695	3 047	+ 5,6	- 10,0
Papier carton	586	583	503	700	2 372	+ 12,7	+ 8,7
D3E	434	350	268	504	1 556	+ 15,5	ns
Total	19 727	38 853	11 669	18 614	88 863	+ 10,4	+ 10,1

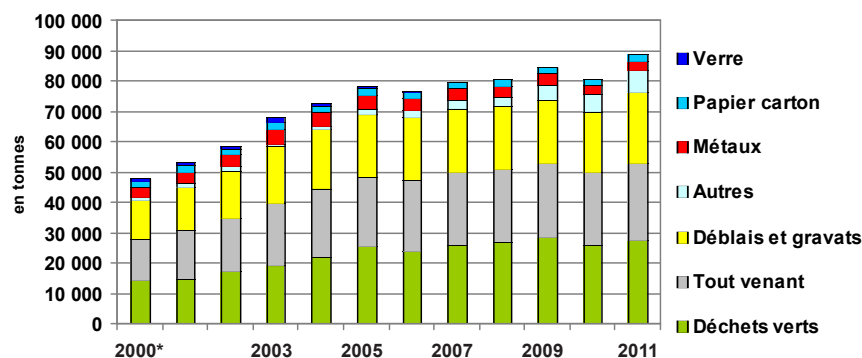
ns : non significatif

Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2011				Loir-et-Cher	France (2009)
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	62	112	71	21	69	53
Déchets verts	88	101	60	63	81	57
Tout venant	66	91	58	68	74	46
Matériaux recyclables *	21	13	20	14	16	27

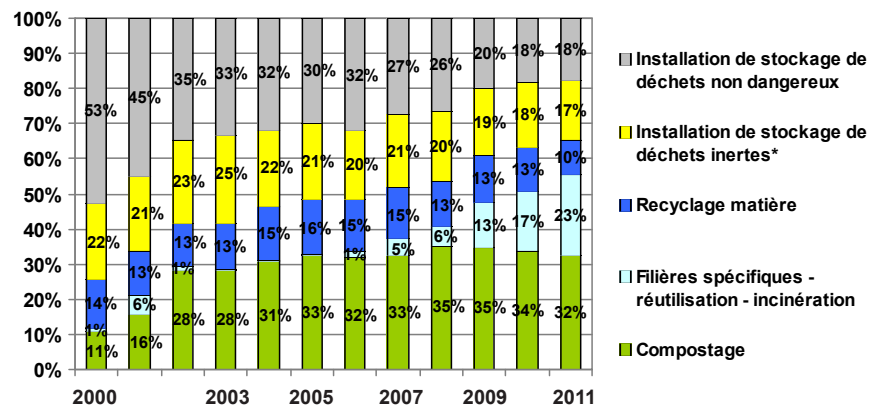
* comprend les métaux, papier et carton

Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets



* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

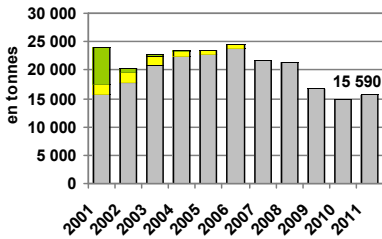
Evolution de la répartition des quantités de déchets collectés en déchèterie par destination (en %)



* Ne comprend que les déchets orientés en ISDI et non valorisés ; les déchets valorisés en ISDI sont comptabilisés en recyclage matière.

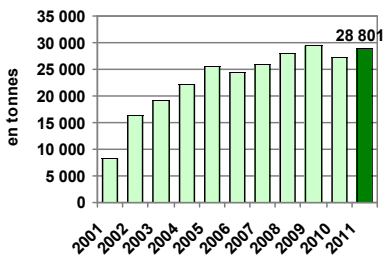
Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries...

... à destination des installations de stockage de déchets non dangereux



■ Tout venant ■ Déblais et gravats ■ Déchets verts

... à destination des plates-formes de déchets verts



Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

	ISDND*	ISDI**	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage/ Réutilisation Tri	Inc.***	Total
Déchets verts			27 492				27 492
Tout venant	15 590				6 406	3 040	25 036
Déblais et gravats		15 073			8 295		23 368
Bois			1 309		3 558	468	5 335
Métaux					3 047		3 047
Papier carton					2 372		2 372
D3E				1 556			1 556
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)				297		121	418
Autres				114	20		134
Huiles				22		47	69
Piles				20			20
Batteries				13			13
Plastiques					2		2
DASRI				1			1
Total	15 590	15 073	28 801	2 023	23 700	3 676	88 863
	18 %	17 %	32 %	2 %	27 %	4 %	100 %

* installation de stockage de déchets non dangereux

** installation de stockage de déchets inertes

*** incinération et co-incinération

Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher

Calvados, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Oise

Recyclage : 387 t

D3E : 211 t

Textile : 63 t

Filière spécifique : 78 t

Loiret

ISDND : 1 452 t

Filière spécifique : 2 t

Indre-et-Loire

ISDND : 7 743 t

Compostage : 3 194 t

Recyclage : 453 t

Calvados, Gironde, Isère,

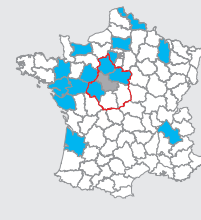
Loire-Atlantique, Maine-

et-Loire, Meuse, Nord,

Vendée

Autres : 228 t

Départements de destination des déchets collectés dans les déchèteries du Loir-et-Cher



Loiret

Recyclage : 5 147 t

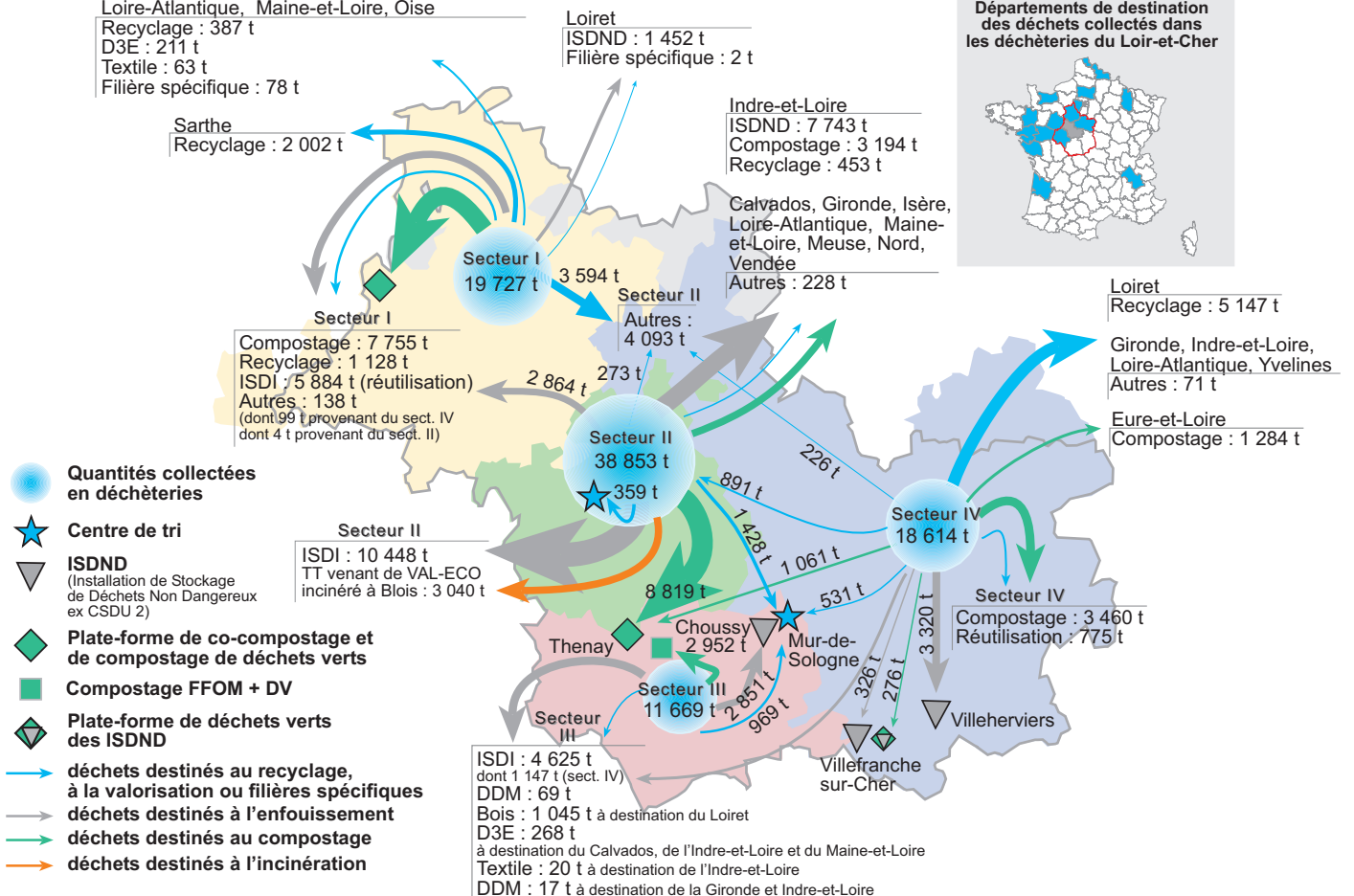
Gironde, Indre-et-Loire,

Loire-Atlantique, Yvelines

Autres : 71 t

Eure-et-Loire

Compostage : 1 284 t



Nouvelle destination de valorisation depuis le bilan 2010 : Nord (DDM)

Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002
Fontaine-les-Coteaux	I	Fév. 2006
Choussy	III	2009

Depuis le 01/03/2003, le SMIEEOM Val-de-Cher gère le transfert des ordures ménagères en régie. Disposant d'une fosse de réception de 250 m³ dans le **Biocentre de Choussy**, les déchets bruts y sont déposés, permettant ainsi aux bennes de collecte d'être opérationnelles rapidement. Ces déchets sont ensuite chargés et traités vers les exutoires ultimes.

En 2009, le syndicat a procédé à la mise aux normes de la **fosse de réception** afin d'en faire une **utilisation comme centre de transfert**.

> La forte augmentation du volume des déchets collectés en 2011 n'a pas eu de répercussion sur l'**activité des centres de transfert** du département, laquelle est restée **relativement stable (-0,7%)**. Ces derniers ne sont pas concernés, il est vrai, par les déblais, gravats et déchets verts qui sont à l'origine de la hausse.

> Seul le centre de transfert de Choussy a enregistré une légère progression en 2011 (+1,7%), en cohérence avec des volumes collectés d'ordures ménagères un peu plus importants.

> A noter que le centre de transfert de Vendôme, dans le cadre de la convention conclue entre les syndicats VALDEM et VAL-ECO, a accueilli 1 056 t de verre provenant des points d'apport volontaire présents dans les communes du syndicat VAL-ECO (1 162 t en 2010).

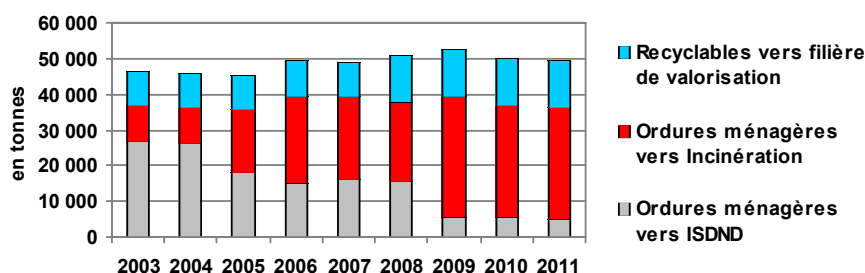
Centre de transfert

Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

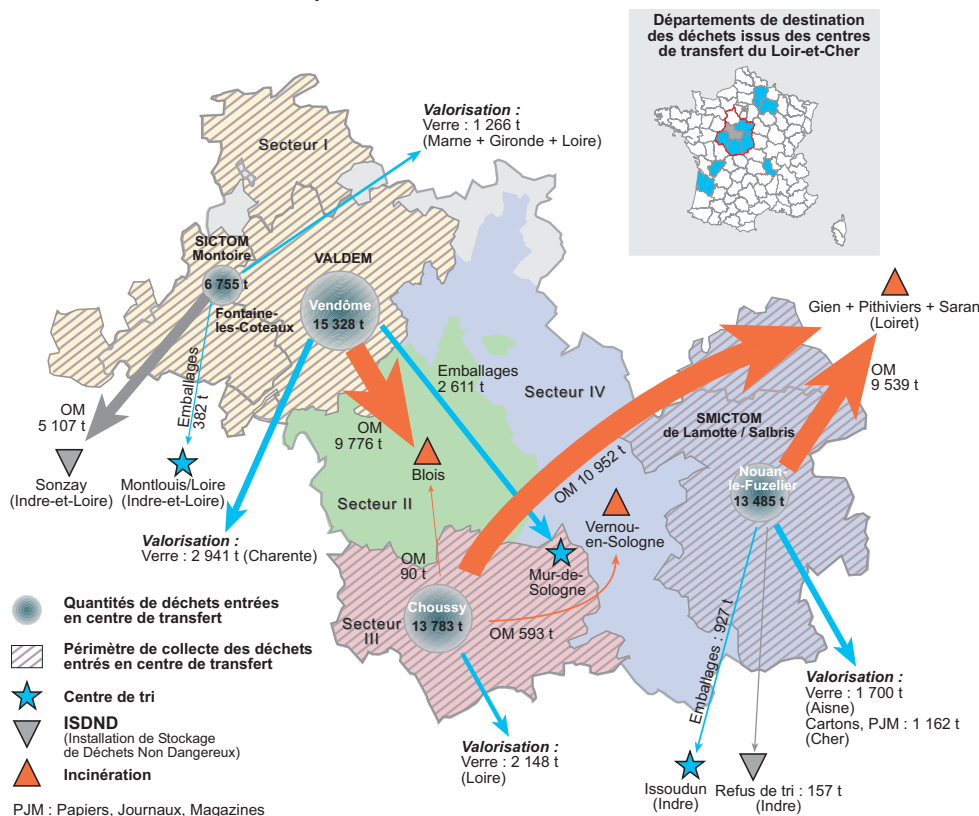
Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011
Quantités totales transférées	49 097	50 706	52 619	49 694	49 351
Nouan-le-Fuzelier	11 669	11 403	13 959	13 717	13 485
Vendôme	14 865	15 545	15 670	15 534	15 328
Fontaine-les-Coteaux	5 965	7 292	7 154	6 895	6 755
Choussy (réhabilité en 2009)	16 598	16 466	15 836	13 548	13 783
Quantités entrantes					
Ordures ménagères	39 113	38 067	39 230	36 576	36 057
Verre	5 454	8 094	8 386	8 119	8 055
Emballages	3 682	3 620	3 919	3 920	4 077
Cartons, Papier, journaux, magazines	843	921	1 084	1 079	1 162
Piles	5	4			
Destination					
Incinération	23 180	22 663	33 774	31 376	30 950
ISDND	15 933	15 404	5 456	5 311	5 264
Centre de Tri	3 682	3 620	3 981	3 809	3 920
Valorisation auprès d'entreprises privées	6 302	9 019	9 408	9 198	9 217

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



Flux de déchets au départ des centres de transfert du Loir-et-Cher



Les centres de tri

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005

> Globalement, **25 000 tonnes** issues de la collecte sélective du Loir-et-Cher ont été **orientées vers des centres de tri**, soit 2 000 t de plus en un an (+ 8,7 %).

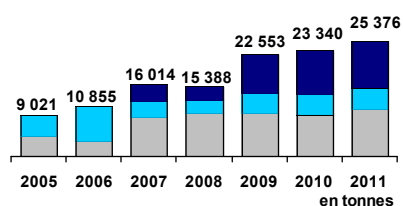
> 54 % sont issus de la collecte séparative et 46 % des déchèteries (bois, métaux, etc.)

> La grande majorité des volumes sont traités en Loir-et-Cher mais on observe **une nette percée des centres de tri extérieurs au département** qui captent désormais **1/4 de ces tonnages (5 % quatre ans plus tôt)**. Ces derniers ont également absorbé la quasi totalité du surplus collecté en 2011, notamment ceux situés dans le Loiret et dans l'Indre.

> L'activité des **centres de tri** localisés à **Blois** et à **Mur-de-Sologne** a progressé de près de **15 %** en 2011, soit un supplément de 3 675 t provenant en quasi totalité de l'extérieur du département. **Les déchets issus du Loir-et-Cher représentent les 2/3 de leurs volumes traités.**

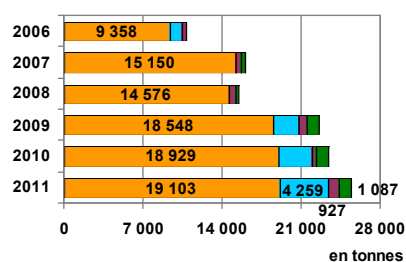
> A noter que **9 877 t de verre** ont été collectées en 2011 par les 2 centres de tri (+ 0,2 %). Elles ne sont pas comptabilisées dans les quantités entrantes : leur qualité permet en effet de les orienter directement vers les filières de recyclage.

Tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher orientés vers des centres de tri (y compris DIB)



■ Autres (bois, métaux, TT venant, déblais et gravats)
 ■ Papier carton
 ■ Emballages ménagers

Tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher orientés vers des centres de tri selon le département de destination



■ Loir-et-Cher ■ Loiret ■ Indre
 ■ Cher ■ Sarthe ■ Indre-et-Loire

Centre de tri

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

Un cinquième des tonnages issus de la collecte sélective transite par un centre de tri

Avertissement

Les quantités mentionnées dans le tableau ci-dessous ne tiennent pas compte des tonnages transitant par la plate-forme de tri et de transfert de Fossé (données non communiquées par l'exploitant).

Seuls éléments disponibles : près de **4 152 t** de déchets issus des déchèteries du Loir-et-Cher ont été **accueillis** sur cette installation en 2011 dont 3 371 t de tout venant.

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri du département

en tonnes

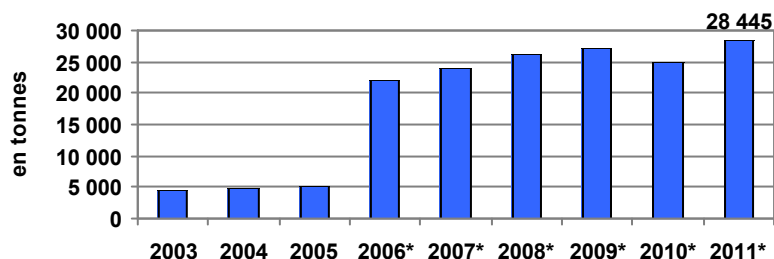
	2007	2008	2009	2010	2011	Evol.10/11 (en %)
Par type						
Matériaux recyclables*	19 226	19 782	19 012	20 119	25 509	+ 26,8
Encombrants**	4 582	6 233	8 118	4 012	2 930	- 27,0
Ordures ménagères***				636	3	- 99,5
Bidons pétrole			3	3	3	0,0
Par centre de tri						
Blois	3 760	4 147	4 287	4 501	4 646	+ 3,2
Mur-de-Sologne	20 048	21 868	22 846	20 269	23 799	+ 17,4
Total	23 808	26 015	27 133	24 770	28 445	+ 14,8

* comprend les apports en déchèteries de papier carton, de bois et de ferraille

** accueillis sur le centre de tri de Mur-de-Sologne y compris le tout venant issu de déchèteries

*** OM du SMIEEOM Val-de-Cher, Romorantin, Mennetou-sur-Cher et CC Cher Sologne en transit sur le centre de tri de Mur-de-Sologne en attente d'orientation vers des centres de traitement (enfouissement et incinération)

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri du département



* année comptabilisant les quantités orientées vers le centre de tri de Mur-de-Sologne

Produits valorisés (en tonnes) issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne

en tonnes

	2007	2008	2009	2010	2011
D3E				1	1
Aluminium	40	38	28	38	55
GDM	/	/	/	203	200
Tétra	1 725	275	267	339	418
Acier	517	582	563	742	952
Bois	/	/	/	1 294	1 845
Flaconnage plastique	1 488	1 459	1 434	1 887	2 091
Cartons	1 400	2 318	2 460	3 517	4 205
JRM	9 541	9 475	8 698	9 037	9 899
Refus de tri incinérés	385	407	444	324	345
Total	15 096	14 554	13 894	17 382	20 011
Refus de tri enfouis	1 035	1 500	1 546	1 746	2 218
Total général	16 131	16 054	15 440	19 128	22 229

Baisse sensible des apports dans les centres de tri DIB

Avertissement
Les données relatives aux centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) ne sont pas complètes, une partie seulement de l'information a pu être collectée (liste des centres de tri non exhaustive).

➤ Les difficultés économiques de la période ont eu, semble-t-il, un impact direct sur la production de déchets par les entreprises.

➤ Les volumes de DIB entrés dans les deux centres de tri spécialisés de Marolles et de Mur-de-Sologne ont en effet très nettement reculé (de 28 %), influant largement sur les résultats globaux de ces structures.

Les centres de tri DIB

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Marolles	II	Oct. 2001	/
Villeherviers	IV	Janv. 1997	Juin 2007
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005	/
Fossé	II	Juin 2008	/

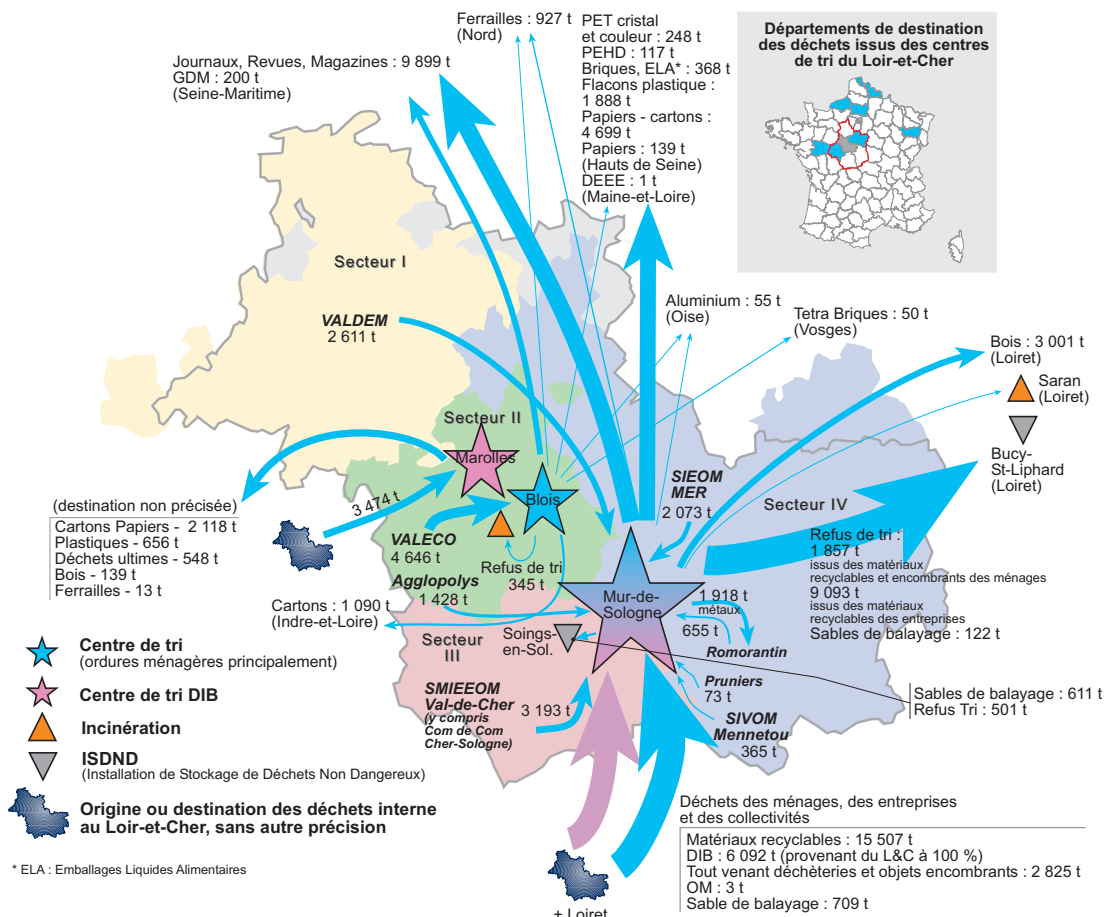
Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB

en tonnes

	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 10/11 (en %)
Par type						
DIB	8 241	6 888	8 602	8 489	6 092	- 28,2
Matériaux recyclables*	2 561	2 457	3 500	4 109	4 934	+ 20,1
Papiers cartons	2 662	2 480	1 899	2 308	2 118	- 8,2
Sables de balayage	456	569	535	503	709	+ 41,0
Plastiques	560	646	428	417	656	+ 57,3
Déchets ultimes	954	666	517	527	548	+ 4,0
Bois	116	147	144	136	139	+ 2,2
Métaux	22	18	6	10	13	+ 30,0
Par centre de tri						
Villeherviers	172	/	/	/	/	/
Marolles	4 142	3 957	2 994	3 398	3 474	+ 2,2
Mur-de-Sologne	11 258	9 914	12 637	13 101	11 735	- 10,4
Total	15 572	13 871	15 631	16 499	15 209	- 7,8

* comprend des métaux ferreux et non ferreux, du carton, du bois de démolition, du plastique et du papier

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



Les centres de compostage

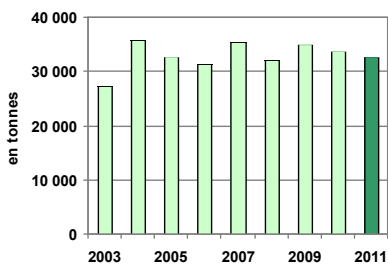
➤ Un **nouvel équipement**, inauguré en juin 2013, va renforcer l'offre de compostage de déchets verts en Loir-et-Cher. La **plate-forme de Fossé (Valcompost)** pourra à terme **réceptionner jusqu'à 15 000 t** provenant des déchèteries d'Agglopolys et de Val-Eco mais également des professionnels.

➤ Globalement, un peu moins de **32 700 tonnes de déchets verts ont été collectées en Loir-et-Cher en 2011**, ce qui représente un recul de 3 % par rapport à 2010.

➤ Ces volumes, fortement liés aux conditions climatiques, oscillent d'une année sur l'autre. **La moyenne des huit dernières s'établit à 33 500 t.**

➤ **L'essentiel** des déchets verts collectés ont été **traités dans les installations locales (86 %)**. 4 500 t ont été orientées à l'extérieur du Loir-et-Cher, principalement vers des communes proches en Indre-et-Loire et en Eure-et-Loir.

Volumes de déchets verts produits et collectés en Loir-et-Cher



➤ Désormais le **Biocentre de Choussy** n'accueille plus que des déchets verts provenant des déchèteries du SMIEEOM Val-de-Cher et de quelques entreprises.

➤ Depuis le 14 Mars 2011, le traitement et l'évacuation des déchets verts stockés à Choussy ont été délégués à un prestataire privé. Depuis lors, ceux-ci sont broyés sur site puis acheminés soit vers une plate-forme de compostage externe, soit valorisés en bout de champ. Les ventes de compost se sont poursuivies jusqu'à épuisement du stock en mars 2011.

➤ Près de 3 000 tonnes ont été réceptionnées dans le centre en 2011 (+ 4 %).

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives

FFOM

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Fossé	II	2013	/
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	/
Plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	Juil. 2004
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plates-formes de déchets verts des ISDND			
Orchaise	II		Fin 2007
Saint-Laurent-Nouan	IV		Juin 2009
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

La capacité annuelle autorisée sur le Biocentre est de 9 380 t (5 500 t pour la FFOM et 3 880 t pour les déchets verts).

Une plate-forme de compostage : Choussy

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage

	en tonnes			
	2008	2009	2010	2011
Traitement des déchets Choussy				
Déchets verts	4 440	3 449	2 857	2 971
Déchets fermentescibles (FFOM)	54	42	/	/
Déchets Ind. Agro. Alimentaires (DIAA)	1 235	634	/	/
Total	5 729	4 125	2 857	2 971

Evolution des quantités sortantes

	en tonnes			
	2008	2009	2010	2011
Compost (Valorisation agronomique)	2 094	1 878	1 286	952
Refus de criblage	/	998	97	/
Total	2 094	2 876	1 383	952

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost. Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Le co-compostage

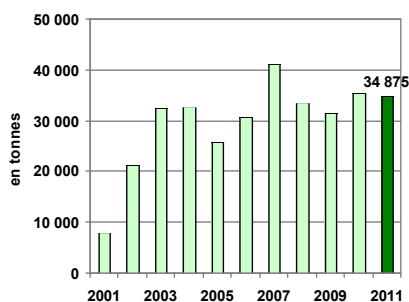
Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



➤ Près de **35 000 tonnes de déchets ont été traitées en 2011 dans les plates-formes de co-compostage** du département, soit sensiblement moins qu'au cours de l'année précédente. **Le recul, de 1,6 %**, s'explique par les **moindres volumes** de déchets verts provenant de la Sarthe réceptionnés par la plate-forme de Savigny-sur-Braye.

➤ Parmi les 19 000 t de produits sortant des installations, à noter que **1 800 tonnes de broyat ont été orientées vers d'autres sites de compostage** afin d'y subir un traitement complet.

➤ Seul le **centre de stockage de Villefranche-sur-Cher** a accueilli des déchets verts en 2011 (soit 816 t). Ceux-ci ont été valorisés directement sur le site.

Tableaux renseignés d'après les quantités communiquées par l'exploitant

Deux plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts (hors ISDND)

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

	en tonnes					Evol. 10/11 (en %)
	2007	2008	2009	2010	2011	
Quantités entrantes	41 092	33 453	31 468	35 436	34 875	- 1,6
par PF* de co-compostage						
Savigny-sur-Braye	25 952	23 862	21 822	26 587	25 757	- 3,1
Thenay	15 140	9 591	9 646	8 849	9 118	+ 3,0
par type						
Déchets verts	23 497	19 877	19 458	16 128	16 486	+ 2,2
Boues de station d'épuration	13 586	10 400	8 796	14 802	15 235	+ 2,9
Déchets des ind. agroalimentaires	2 401	862	1 039	1 322	1 654	+ 25,1
Ecorces, copeaux, déchets de bois	959	1 955	1 950	2 913	1 500**	- 48,5
Déjections animales	649	359	225	263	/	/
Petites souches	/	/	/	8	/	/

* Plate-forme

** y compris 382 t de broyat interne

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

	en tonnes				
	2007	2008	2009	2010	2011
Quantités totales traitées	8 175	17 838	16 008	16 024	18 959
Thenay	3 000	4 576	4 537	5 092	4 137
Savigny-sur-Braye	5 175	13 262	11 471	10 932	14 822
Compost et broyat	8 033	17 808	15 954	16 024	18 959
<i>Part en %</i>	<i>98,3</i>	<i>99,8</i>	<i>99,7</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Refus de compostage	142*	30**	54**	0	0
<i>Part en %</i>	<i>1,7</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

* tonnage dirigé vers la filière bois pour être brûlé

** refus orientés vers une installation de stockage de déchets

Les plates-formes de déchets verts complémentaires des ISDND

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets non dangereux

	en tonnes				
	2008	2009	2010	2011	Evol. 10/11 (en %)
Plates-formes de stockage de déchets verts des ISDND	1 973	1 182	2 161	816	- 62,2
Saint-Laurent-Nouan	469	0	0	0	/
Villeherviers	0	0	0	0	/
Villefranche-sur-Cher	1 504	1 182	2 161	816	- 62,2

Le compostage individuel

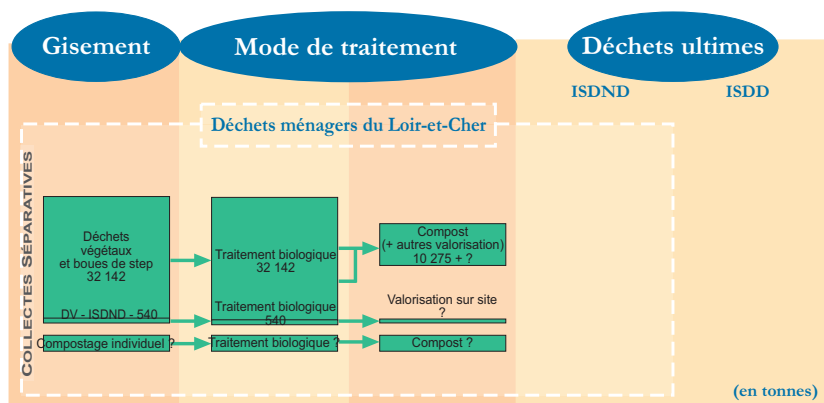
➤ 21 500 **bio composteurs** ont été distribués par les syndicats à la population, dont **945 en 2011** (un peu moins que les années précédentes).

➤ De plus en plus de personnes s'équipent dans le but de composter une partie de leurs déchets ménagers.

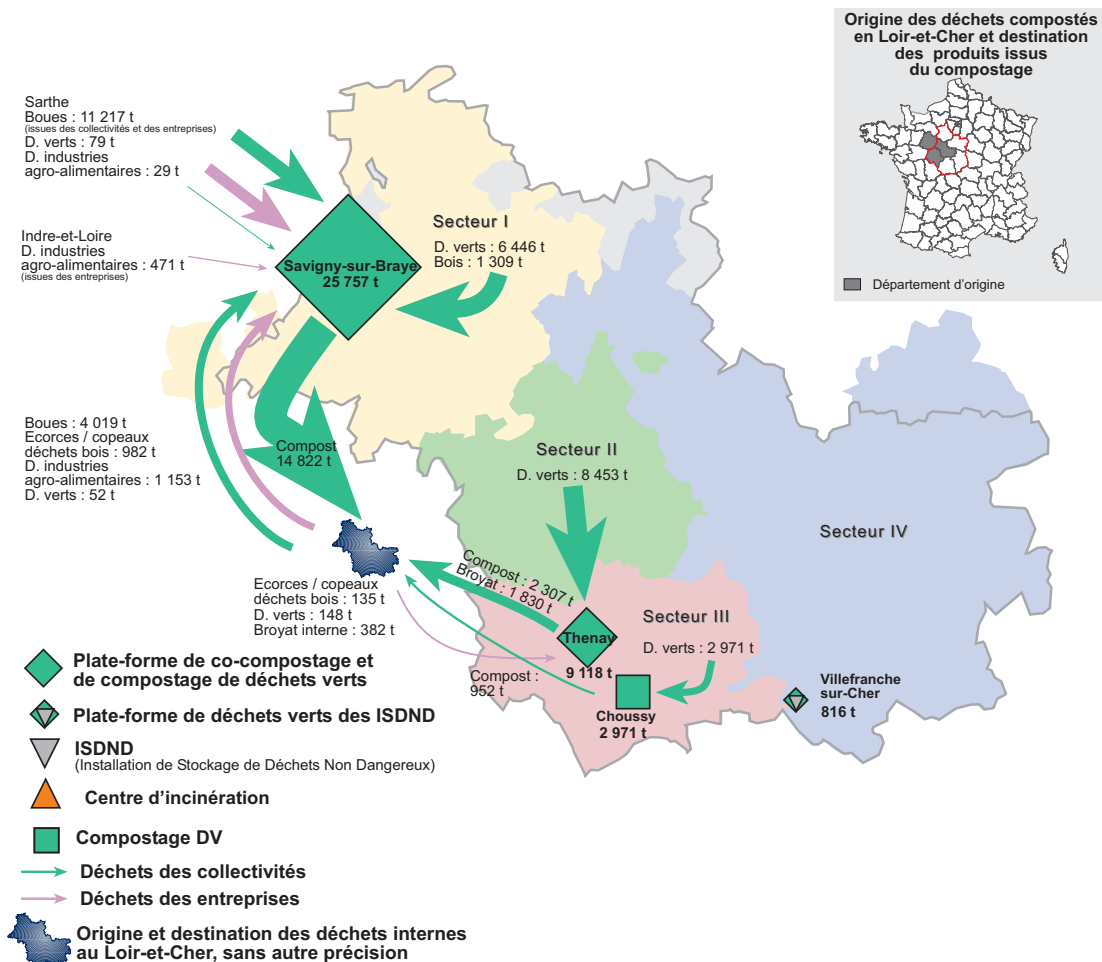
➤ Dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, une évaluation du gisement de déchets orientés vers le compostage domestique (via les composteurs individuels ou le compostage en tas) a été réalisée en s'appuyant sur une étude menée en 2008 pour le compte de l'ADEME. Ainsi, **4 900 t de déchets auraient été valorisés de cette manière en 2011.**

Nombre de bio-composteurs	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
...distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
...distribués en 2006	205	261	0	795	1 261
...distribués en 2007	312	320	0	989	1 621
...distribués en 2008	232	322	0	685	1 239
...distribués en 2009	398	371	0	1 048	1 817
...distribués en 2010	311	565	0	786	1 662
...distribués en 2011	132	260	0	553	945
Total	4 625	8 879	0	8 001	21 505

Le traitement biologique des déchets verts en 2011

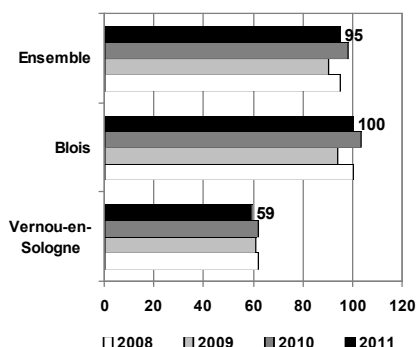


Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

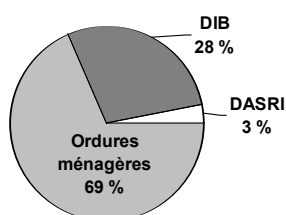


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2011



Les refus de tri représentent 0,4 % des déchets incinérés en 2011

➤ L'avancée du sélectif et le recul des collectes ordinaires influent sur l'activité des centres d'incinération qui ont traité en 2011 moins de volumes d'ordures ménagères brutes émanant du Loir-et-Cher. Cela malgré la **substitution progressive de l'incinération au stockage**, comme mode d'élimination : **73 %** des ordures ménagères brutes en 2009, **84 %** en 2011.

➤ A noter que plus de 20 000 tonnes d'OM collectées en Loir-et-Cher en 2011 ont été acheminées vers un centre d'incinération du Loiret (+ 54 %). En sens inverse, les volumes entrants s'élevaient à 15 000 t (+ 26 %). De fait, **les deux centres du département ont réceptionné moins d'OM (- 6 %)**.

➤ Le **niveau élevé des tonnages de DIB** traités en 2010 (+ 28 % observés alors) a encore progressé en 2011 (+ 2 %). Ils proviennent pour moitié de l'extérieur (Indre-et-Loire et Loiret). Ils représentent désormais **28 % des déchets incinérés dans le département** (19 % en 2008).

➤ Les volumes de **DASRI**, émanant de plusieurs régions françaises (en grande partie du Centre), a également fortement augmenté (+ 10 %).

➤ **Globalement**, les centres d'incinération de Blois et de Vernou-en-Sologne ont enregistré une **diminution des volumes entrants** de respectivement - 3,4 % et - 4,0 % ; **un tiers vient de l'extérieur** du Loir-et-Cher (1/4 de l'Indre-et-Loire).

Les centres d'incinération

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	90 500 t / an*	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

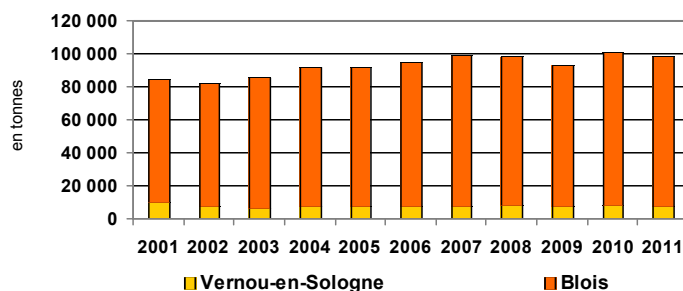
* Suite à l'arrêté préfectoral du 25/01/2007.

Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

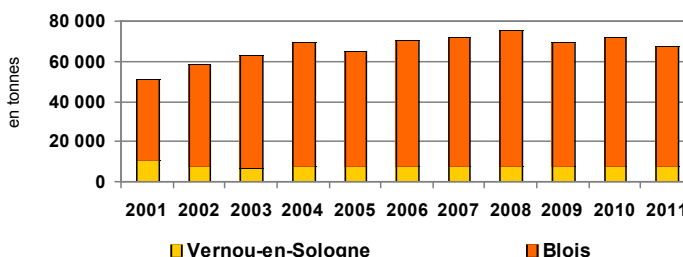
en tonnes

Unité d'incinération		2008	2009	2010	2011	Evol (%)	
						10/11	08/11
Par nature de déchets							
Ordures ménagères	Blois	67 807	61 561	64 005	59 937	- 6,4	- 11,6
	Vernou-en-Sologne	7 751	7 635	7 742	7 429	- 4,0	- 4,2
Total		75 558	69 196	71 747	67 366	- 6,1	- 10,8
DIB	Blois	18 533	20 427	26 256	26 819	+ 2,1	+ 44,7
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Blois	3 733	2 678	2 914	3 203	+ 9,9	- 14,2
Refus de tri	Blois	407	444	324	345	+ 6,5	- 15,2
Par centre d'incinération							
	Blois	90 480	85 110	93 499	90 304	- 3,4	- 0,2
	Vernou-en-Sologne	7 751	7 635	7 742	7 429	- 4,0	- 4,2
Total		98 231	92 745	101 241	97 733	- 3,5	- 0,5

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2009	2010	2011
Blois			
en MWh	168 118	177 461	169 453
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,9	1,96	1,87
Vernou-en-Sologne			
en MWh	8 833	7 758	9 571
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,16	0,98	1,29

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

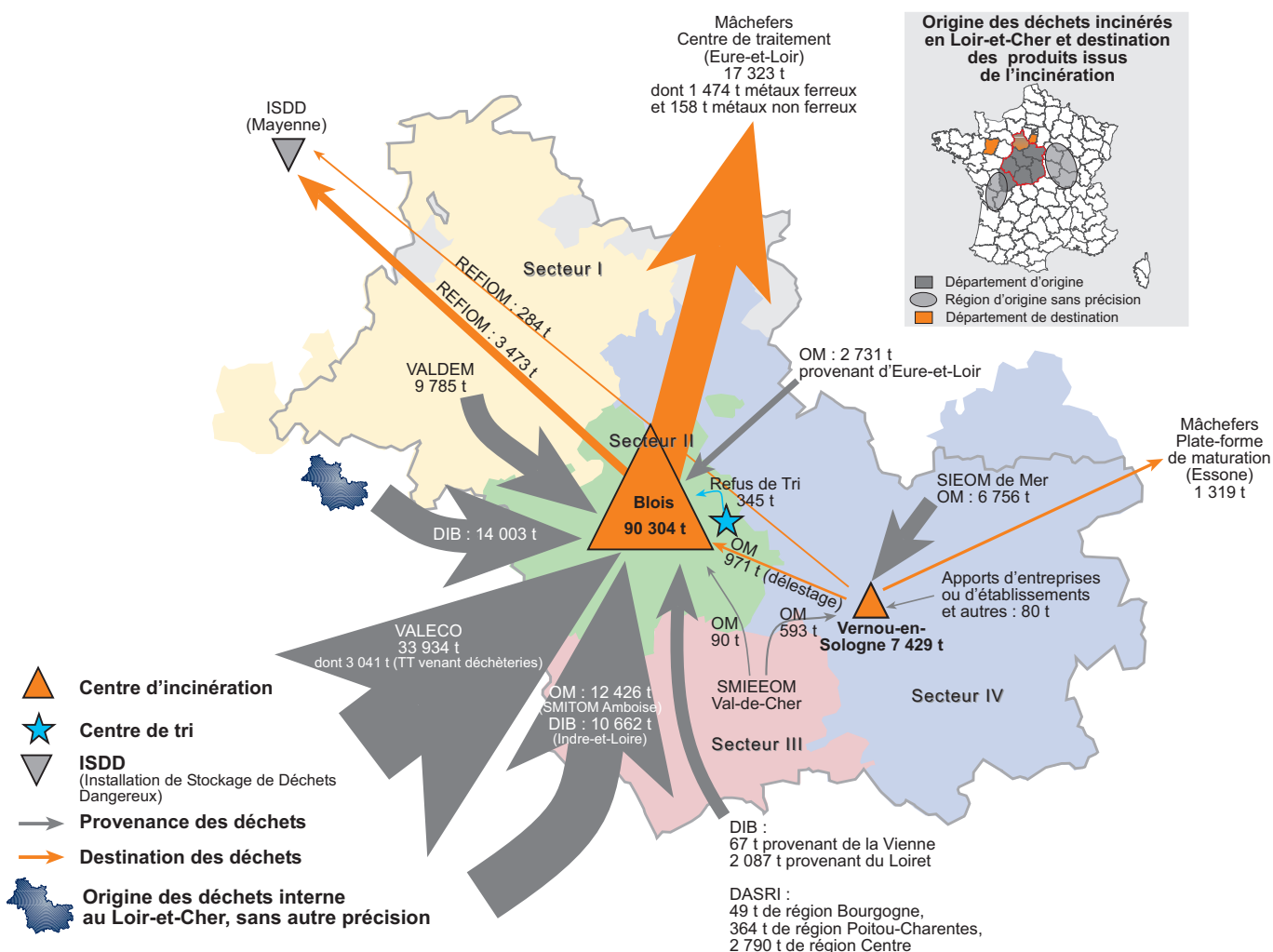
Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

en tonnes

	2008	2009	2010	2011	Evol. 10/11 (en %)
REFIOM					
Total	4 154	3 907	4 183	3 757	- 10,2
dont Vernou-en-Sologne	277	285	307	284	- 7,5
dont Blois	3 877	3 622	3 876	3 473	- 10,4
Mâchefers					
Total	19 119	19 240	20 204	18 642	- 7,7
dont Vernou-en-Sologne	1 365	1 372	1 421	1 319	- 7,2
dont Blois	17 754	17 868	18 783	17 323	- 7,8
Métaux ferreux					
Total (Blois)	1 493	1 594	1 408	1 474	+ 4,7
Métaux non ferreux					
Total (Blois)	162	160	135	158	+ 17,0
Total*	23 273	23 147	24 387	22 399	- 8,2

* total ne prenant pas en compte les métaux ferreux et non ferreux comptabilisés dans les mâchefers

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

➤ Près de **45 000 tonnes de déchets ménagers** issus du Loir-et-Cher ont été orientées vers le stockage en 2011. Cela représente **22 % du gisement global collecté** ; près des **deux tiers sont traités dans le département**.

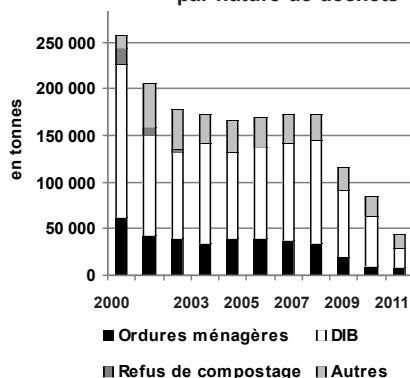
➤ Ces volumes ont légèrement augmenté par rapport à 2010 (+ 1,7 %) sans que soit remise en cause la tendance de fond au recul de l'enfouissement : **cinq années auparavant, ils étaient supérieurs de moitié** (plus de 68 000 t en 2007). Cette évolution donne la mesure des efforts déployés pour valoriser les déchets mais aussi orienter les OM vers l'incinération.

➤ Les évolutions erratiques des tonnages enfouis dans le département sont liées aux mouvements de sites : **fermeture** de celui de **Saint-Laurent-Nouan en juin 2009** et **ouverture** du centre de stockage de **Soings-en-Sologne en mars 2011**.

➤ L'augmentation est très nette pour toutes les catégories de déchets sauf pour les refus de broyage automobile (quasi stables). Globalement, près de **63 000 t ont été stockées en 2011**, soit un niveau bien en-deçà de celui des années antérieures, hormis 2010 (plus de 150 000 t par an avant 2008).

➤ **18 % des volumes stockés viennent de l'extérieur du département**. A présent, le **Loir-et-Cher exporte davantage** de volumes destinés à l'enfouissement, qu'il n'en reçoit (16 200 t contre 11 400 t).

Evolution des quantités de déchets enfouies dans les ISDND par nature de déchets



Intallation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les ISDD** acceptent des déchets dangereux. **Les ISDND** accueillent les déchets non dangereux. **Les ISDI** accueillent uniquement des déchets inertes.

Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

	Secteur du Plan	Capacité 2011	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II		1988	Janv 2008
Saint-Laurent-Nouan	IV	50 000 t / an	1979	Juin 2009
Soings-en-Sologne	III	50 000 t / an max. 45 000 t / an (moyenne max. / 5 ans)	2009	
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	20 000 t / an (de 09/2009 à 04/2011) 7 500 t / an (de 05/2011 à 12/2012)	1987	31 déc. 2025*
Villeherviers	IV	60 000 t / an	1992	Prévision 2015
Total autorisé		130 000 t / an max. jusqu'en 04/2011 117 500 t / an max. à partir de 05/2011		

* suite à l'arrêté préfectoral d'exploitation du 02/03/2012. cf commentaire page 21

Evolution des quantités de déchets stockées dans les ISDND

en tonnes

	2000	2009	2010	2011	Evol (%) 10/11 00/11	
Orchaise	44 778				/	/
Ordures ménagères	10 931				/	/
Déchets industriels banals (DIB)	33 847				/	/
Saint-Laurent-Nouan	64 773	22 371			/	/
Ordures ménagères	16 513				/	/
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	22 306			/	/
Refus de compostage	6 570				/	/
Autres (y compris amiante-liée)	4 469	65			/	/
Soings-en-Sologne				18 244		
Refus de tri				501	/	/
Tout venant déchèteries				1 138	/	/
Déchets ultimes				16 605	/	/
Villefranche-sur-Cher	65 999	18 646	14 305	8 028	- 43,9	- 87,8
Ordures ménagères	18 633	2 914	2 907	3 319	+ 14,2	- 82,2
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	9 441	8 545	4 332	- 49,3	- 87,2
Refus de compostage	5 702				/	/
Résidus de broyage automobile	5 055	4 997	2 191		/	/
Autres (1)	2 872	1 294	662	377	- 43,1	- 86,9
Villeherviers	70 007	43 514	29 945	36 412	+ 21,6	- 48,0
Ordures ménagères	15 740	6 201	5 488	9 449	+ 72,2	- 40,0
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	22 146	12 494	10 299	- 17,6	- 70,0
Résidus de broyage automobile	19 945	5 605	3 055	5 201	+ 70,2	- 73,9
Autres		9 562	8 908	11 463(2)	+ 28,7	/
Ensemble du département	258 331(3)	84 531	44 250	62 684	+ 41,7	- 75,7
Ordures ménagères	61 817	9 115	8 395	12 768	+ 52,1	- 79,3
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	53 893	21 039	31 236	+ 48,5	- 77,5
Refus de compostage	16 317(3)				/	/
Résidus de broyage automobile	25 000	10 602	5 246	5 201	- 0,9	- 79,2
Autres	16 070(3)	10 921	9 570	13 479	+ 40,8	- 16,1
(y compris amiante-liée)	1 101				/	/

(1) Ne sont pas comptabilisés les MDR.

(2) dont 5 169 t d'encombrants, 6 011 t de refus de tri et 283 t de déchets non toxiques de l'industrie du cuir.

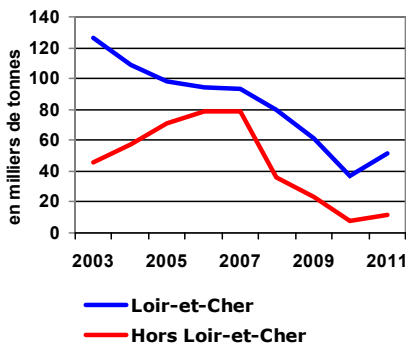
(3) en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000.

Les tonnages globaux annoncés dans le tableau, ne comptabilisent plus les matériaux de recouvrement. A titre indicatif leur tonnage a atteint 3 997 t en 2011.

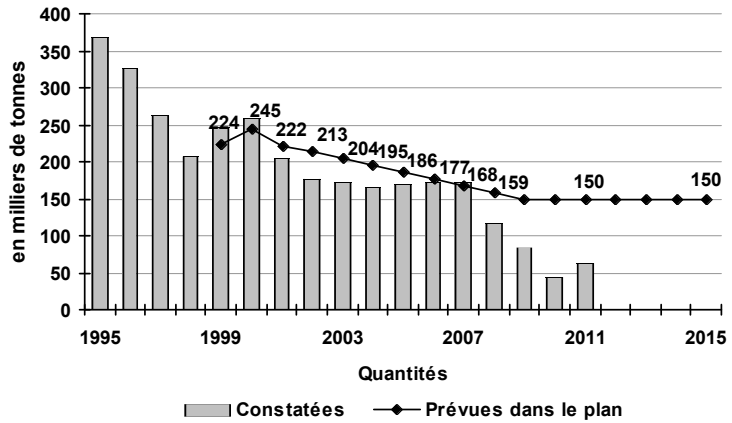
➤ On remarquera que l'ouverture du site de Soings-en-Sologne a certes eu un impact sur les apports extérieurs au Loir-et-Cher voués au stockage (ils augmentent de moitié par rapport à 2010, soit + 3 000 t), mais le flux actuel est sans comparaison avec ceux, importants, des années antérieures. Globalement, l'émergence du nouveau site a donc conduit à modifier la géographie des flux internes au département.

➤ A noter que la société Landré a reçu autorisation (02/03/2012) d'exploiter une installation de tri de déchets du BTP ainsi qu'un centre expérimental de traitement de déchets non dangereux et de poursuivre l'exploitation de son centre de stockage de déchets non dangereux de Villefranche-sur-Cher.

Evolution des tonnages enfouis selon leur provenance géographique

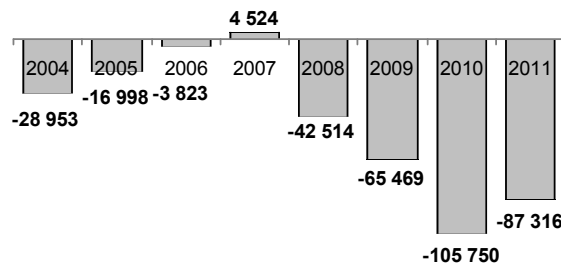


Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan

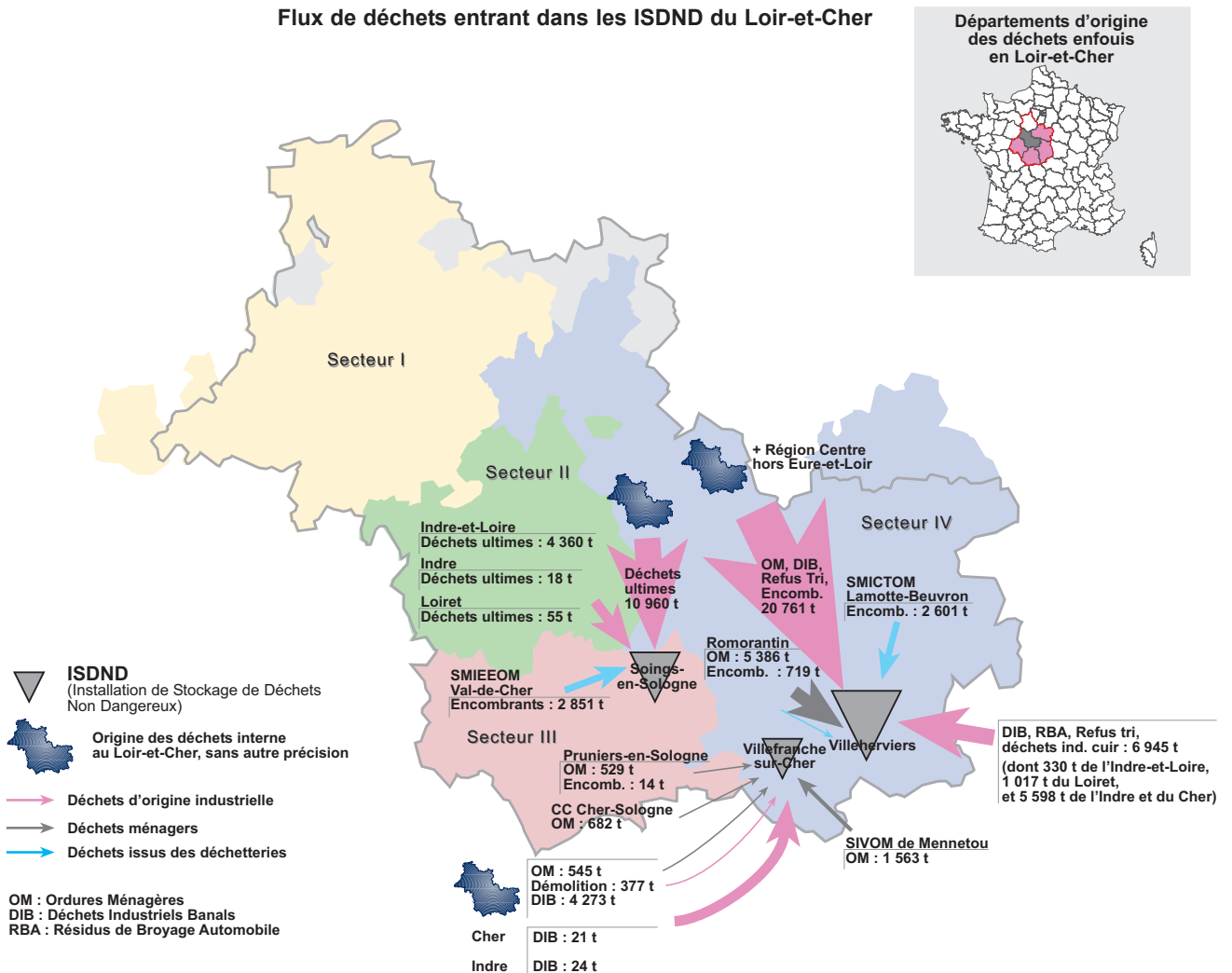


Quantités enfouies hors matériaux de recouvrement (MDR), terre et déchets verts

Ecart entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



Flux de déchets entrant dans les ISDND du Loir-et-Cher



Les flux interdépartementaux

➤ Les flux de déchets entre le Loir-et-Cher et les autres territoires se sont densifiés en 2011.

➤ Côté entrants, la hausse est importante, se traduisant par la **réception de 12 300 t supplémentaires (+ 24 %)**, dont les 2/3 orientées vers un centre d'incinération ou un centre de tri, 1/5 vers un centre de stockage.

➤ Côté sortants, le volume s'accroît de **11,5 % (soit + 11 300 t)**. Les évolutions les plus significatives concernent **les déchets en partance pour les filières de recyclage (+ 22 % pour ceux issus des déchèteries, + 15 % pour ceux venant des centres de tri)** Ce sont désormais près de **50 000 t** qui, faute de structures locales, sont ainsi acheminées hors Loir-et-Cher. Les 2/3 sont recyclés dans un département extérieur à la région Centre.

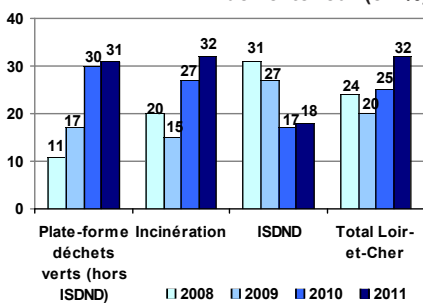
➤ Les flux sont déséquilibrés. **Le Loir-et-Cher exporte à présent davantage de déchets qu'il n'en reçoit** (le constat était inverse il y a quelques années) : 109 000 t contre 64 000 t.

➤ Globalement **86 % des déchets sortant du Loir-et-Cher sont orientés vers l'incinération ou vers d'autres filières de valorisation.**

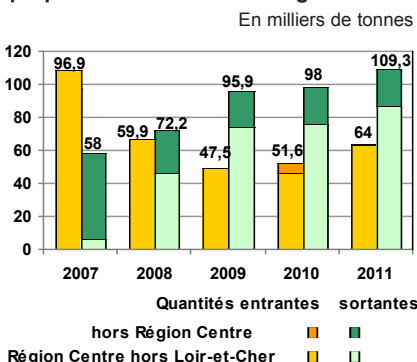
➤ La moitié des déchets importés sont incinérés.

➤ **32 % des déchets traités en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur** (proportion de nouveau en augmentation depuis 2009).

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2011 provenant de l'extérieur (en %)



Evolution des quantités de déchets entrantes et sortantes en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre



Les flux interdépartementaux

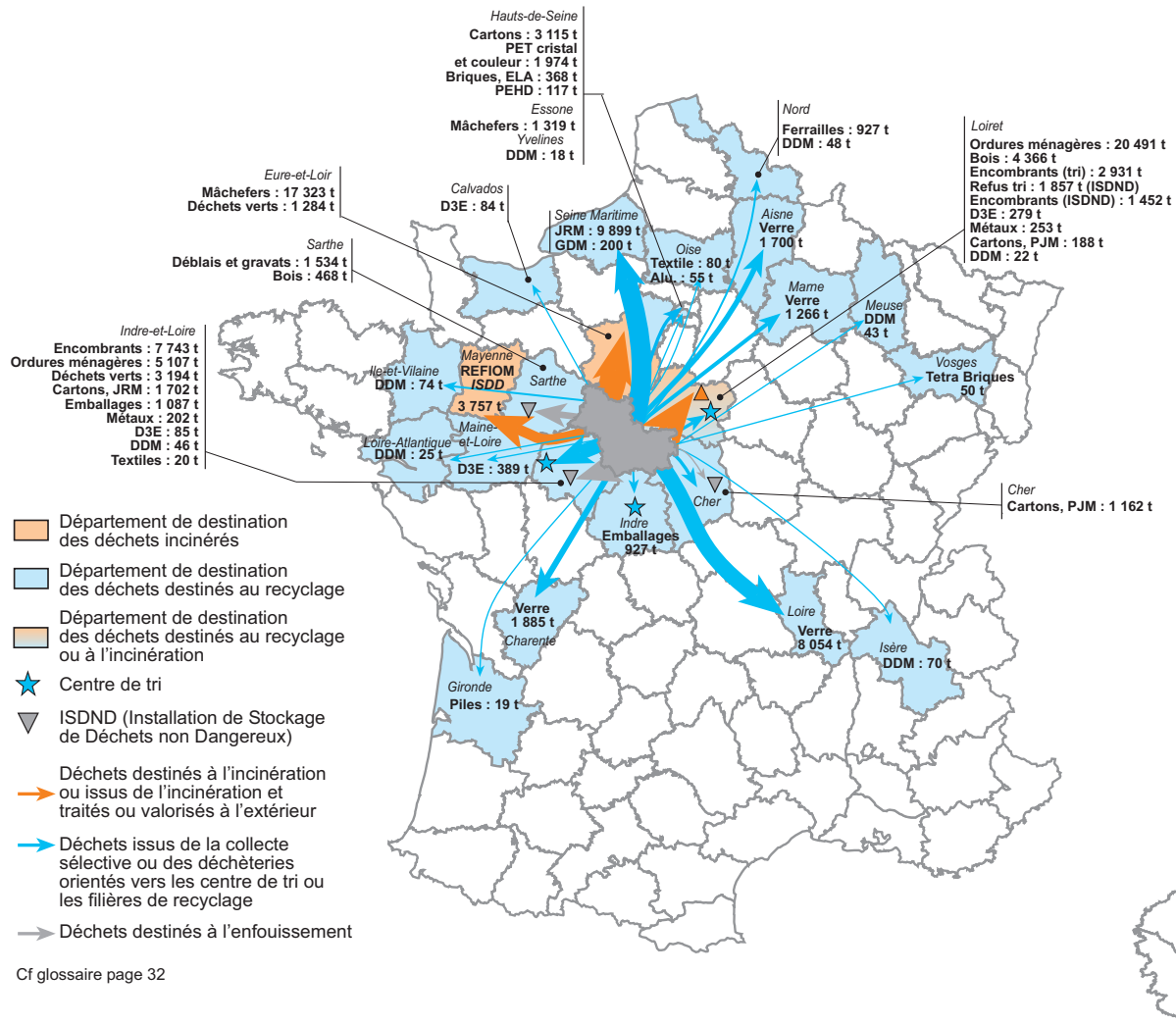
Origine et destination géographique des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau.

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont					Total hors Région Centre	Total	Evol. 10/11 (en %)
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loiret			
Quantités entrantes									
Centre de tri Mur-de-Sologne	9 577						9 577	+ 81,8	
dont Coll. sélective et verre	9 577					9 577	9 577		
Plateforme de déchets verts	471						11 325	+ 3,5	
dont Boues de STEP							11 217*	- 0,1	
Déchets Ind. Agro. Alim.	471				471		29	/	
Déchets verts							79	- 54,1	
Incinération	30 696						480	+ 13,4	
dont OM	15 157		2 731		12 426		15 157	+ 26,4	
DIB	12 749				10 662	2 087	67	+ 1,9	
DASRI	2 790	nd	nd	nd	nd	nd	413	+ 9,9	
Enfouissement	11 423	2 820					11 423	+ 52,7	
dont OM, DIB, RBA, Refus tri	11 423	nd		nd	4 690	1 072	11 423		
Total	52 167	2 820	2 731	2 841	28 249	12 736	11 805	+ 23,9	
Quantités sortantes									
Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte ordinaire (porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....									
... vers un centre d'incinération							20 491	+ 54,7	
Ordures ménagères	20 491					20 491	20 491		
... vers une ISDND	5 107						5 107	- 1,6	
Ordures ménagères	5 107			5 107			5 107		
Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....									
... vers les filières de recyclage	1 162						12 924	- 1,9	
dont Verre							12 905	- 0,0	
Cartons, PJM	1 162	1 162					1 162	- 17,6	
Textiles							17	- 55,3	
Piles							2	- 75,0	
... vers des centres de tri	2 014						2 014	+ 10,4	
Emballages plastiques, métaux, complexes	2 014		927	1 087			2 014		
Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchèteries et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....									
... vers les filières de recyclage	11 637						2 832	+ 22,7	
dont Déchets verts	4 478	1 284		3 194			4 478	+ 7,5	
Bois	2 521				2 521	468	2 989	ns	
Tout venant	2 931				2 931		2 931	- 3,0	
Déblais et gravats						1 534	1 534	+ 15,9	
D3E	364			85	279	472	836	+ 11,8	
Papier – carton	800			612	188		800	0,0	
Métaux **	455			202	253		455	+ 37,5	
DDM***	68			46	22	295	363	- 15,4	
Textiles	20			20		63	83	+ 109,1	
... vers une ISDND	9 195						9 195	+ 3,2	
dont Tout venant	9 195			7 743	1 452		9 195		
Déchets ménagers issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne traités ou valorisés à l'extérieur orientés....									
... vers les filières de recyclage	2 935						16 706	+ 15,3	
JRM							9 899	+ 9,5	
Cartons	1 090				1 090		3 115	+ 19,6	
PET							1 974	+ 12,6	
Bois	1 845				1 845		1 845	+ 42,6	
Métaux**							982	+ 29,4	
Tétra briques							418	+ 23,3	
GDM							200	- 1,5	
PEHD							117	- 12,7	
D3E							1	0,0	
... vers une ISDND	1 857						1 857	+ 6,4	
dont Refus de tri	1 857					1 857	1 857		
Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur									
Incinération	17 323						5 076	- 8,2	
dont Mâchefers	17 323		17 323				1 319	- 7,7	
REFIOM							3 757	- 10,2	
Total	71 721	1 162	18 607	927	19 186	31 839	37 538	+ 11,5	

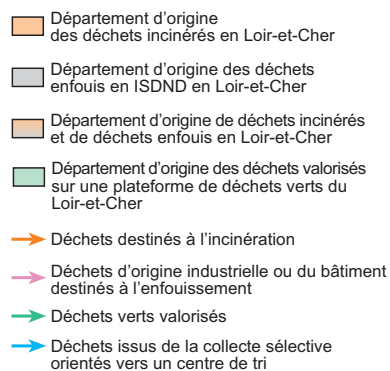
* Déchets en provenance de la Sarthe. ** Métaux ferreux et non ferreux. *** Déchets Dangereux des Ménages.
nd : non disponible (la répartition entre DIB et OM enfouis n'est pas connue avec précision pour chacun des départements).
ns : non significatif

86 % des déchets sortant de notre département sont orientés vers des filières de valorisation



32 % des déchets traités en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur (hors collecte interne au département)

18 % des déchets enfouis en Loir-et-Cher, sont d'origine extra-départementale, soit 13 points de moins qu'en 2008



Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en Loir-et-Cher
selon la nature de la collecte et le mode de traitement
par rapport aux objectifs 2005 et 2010 du Plan

en tonnes

	Estimations 1998	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2010	Objectif Plan 2010	Réel 2011
Gisement total des ordures ménagères <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	166 564	185 933	194 239	185 688	196 863	192 606	203 372
Collecte ordinaire	118 824	91 996	90 169	80 547	84 693	74 171	82 966
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	47 740	93 937	104 070	105 141	112 170	118 435	120 406
dont ...							
... spécifique déchèterie*	27 134	49 966	52 428	36 738	49 809	39 396	57 056
... monoflux	6 542	15 436	17 067	13 474	13 991	15 580	13 816
... centres de tri		7 859	9 104	9 320	16 576	15 742	17 392
... traitement biologique		19 340	25 612	45 609	31 793	47 717	32 142
Total traitement thermique	nd	65 034	62 788	69 537	74 233	66 113	73 075
Métaux	nd	1 467	696	2 086	1 096	1 983	1 188
Mâchefers	nd	11 978	11 867	17 384	14 760	16 528	13 913
Réfiom	nd	3 045	2 702	2 781	3 059	2 645	2 809
Total recyclage matière	nd	30 084	37 133	26 838	47 743	34 620	54 324
Total recyclage matière et organique	nd	49 424	62 745	72 447	79 536	82 337	86 466
Total déchets ultimes enfouis	nd	149 767	140 095	118 254	75 558	118 276	90 459
dont refus déchèterie	nd	39 527	40 213	32 917	29 507	34 933	30 677
dont DIB et RBA	nd	79 825	66 581	63 821	27 736	63 821	42 179

* Déchets collectés en déchèteries hors verre et déchets verts auxquels sont ajoutés les encombrants

nd : non disponible

Rappel sur les principaux objectifs "déchets" du Grenelle de l'environnement

Le Ministère en charge du développement durable a élaboré un **plan d'actions** sur la période 2009-2012 à l'issue des travaux du **Grenelle de l'Environnement**. Ce plan fixe des **objectifs quantifiés** :

- **Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères** et assimilés par habitant **sur les cinq premières années** ;

- Porter le **taux de recyclage matière et organique** des déchets ménagers et assimilés à **35 % en 2012 et 45 % en 2015**. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ;

- **Diminuer de 15 % d'ici 2012** les quantités partant à l'**incinération** ou au **stockage**.

La loi Grenelle 1 préconise la **généralisation des plans et programmes locaux de prévention**.

Un **programme local de prévention des déchets** est un ensemble d'actions opérationnelles élaboré suite à un diagnostic

du territoire avec les acteurs concernés et en cohérence avec le plan départemental de prévention. Il est **porté par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale** de plus de 20 000 habitants (EPCI) **ou par les communes**. Il vise à limiter le recours à l'incinération ou l'enfouissement, diminuer les coûts de gestion des déchets et plus largement faire le lien avec d'autres politiques de développement durable, créer des synergies entre les territoires et créer une dynamique globale et pérenne.

Le programme local comporte notamment un plan d'actions avec au moins une action par thématique principale que sont :

- la sensibilisation,
- les actions éco-exemplaires de la collectivité,
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse),
- les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

➤ Pour mémoire, les objectifs quantifiés du Plan se sont arrêtés à l'horizon 2010.

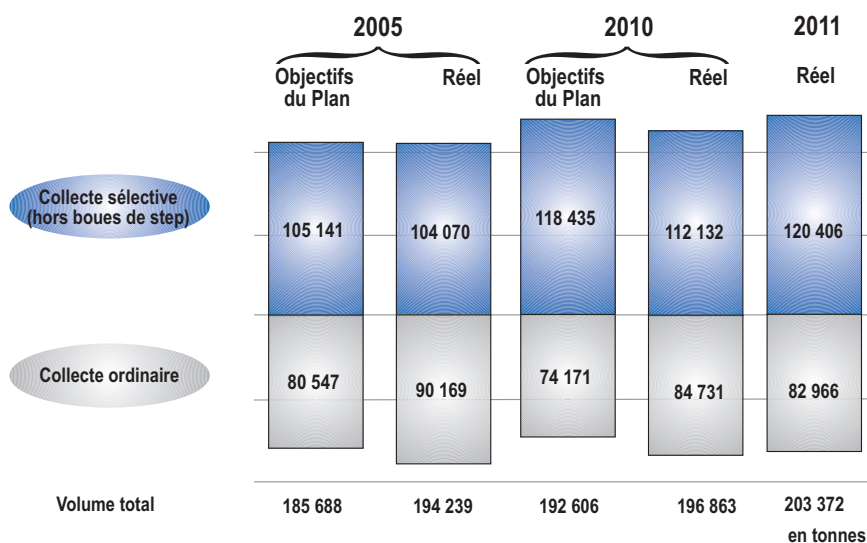
➤ Les **quantités globales collectées en 2011 sont légèrement supérieures de celles prévues par le Plan** pour 2010. Rappelons cependant que le périmètre d'observation a évolué.

➤ L'objectif du Plan était de descendre le **poids de la collecte ordinaire à 38,5 % pour 2010**. Il était en réalité de 43 % cette année-là ; **il est de 41 % en 2011**. La tendance est à la réduction progressive (près de 6 points en 6 ans).

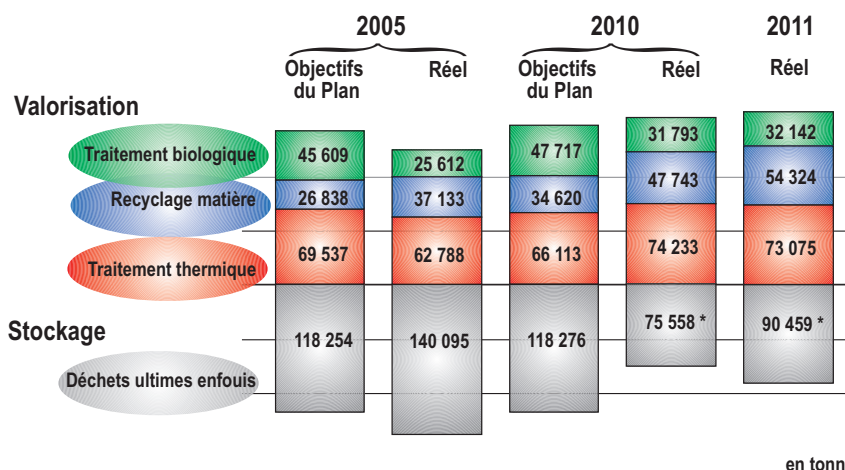
➤ Plus de **163 000 tonnes de déchets locaux** ont été orientées vers le **stockage ou l'incinération** en 2011 (y compris DIB et RBA enfouis afin de permettre la comparaison avec les prévisions du Plan qui les incluaient), soit 20 000 t de moins que l'objectif fixé pour 2010. Ces volumes ont fortement diminué en 2009 puis 2010 ; ils ont de nouveau augmenté en 2011 (nette progression des volumes de DIB enfouis suite à l'ouverture du centre de Soings-en-Sologne). Soulignons cependant qu'une partie des DIB issus du Loir-et-Cher est traitée en dehors du département où on perd sa trace. Cet indicateur s'en trouve fragilisé.

➤ **La proportion des déchets orientés vers le recyclage** (matière ou biologique) atteint **43,2 % en 2011**. Les efforts en ce sens déployés par les collectivités depuis de nombreuses années portent leurs fruits. Le **taux est en progression constante** et l'objectif de 45 % fixé par le Grenelle pour 2015 apparaît tout à fait tenable pour le Loir-et-Cher.

Comparaison du gisement réel (hors compostage individuel) de déchets ménagers aux prévisions du Plan



Quantités réelles de déchets ménagers par type de traitement comparées aux quantités prévues par le Plan



* attention le tonnage de DIB ne tient compte que des éléments connus au niveau départemental, ne donnant ainsi qu'une vision très partielle des quantités de DIB enfouies issues du Loir-et-Cher.

Les taux de valorisation

➤ Après deux années de hausse sensible, le **taux de valorisation** départemental (calculé sur les tonnages entrants) **progressé légèrement de 0,3 point** en 2011.

➤ Cette évolution apparemment stable résulte pourtant de **mouvements contraires** assez soutenus : la poursuite des **efforts en faveur de la valorisation matière se traduit par une hausse significative de 2,4 points** du taux correspondant, tandis que la valorisation organique et l'incinération reculaient de 0,4 et 1,7 pt.

➤ Globalement, **78,4 % des déchets** collectés en Loir-et-Cher en 2011 **sont valorisés** (0,3 pt au dessus des objectifs du Plan pour 2010).

➤ On remarque toutefois que, au niveau des différents types de valorisation, **l'incinération occupe une place nettement plus importante que prévue** (les objectifs du Grenelle visent d'ailleurs à réduire les volumes correspondant à l'horizon 2012). Les **objectifs de valorisation matière sont en revanche très largement dépassés**, contrairement à ceux fixés par le Plan pour la valorisation organique.

➤ Ces mouvements se font au détriment du **stockage ultime**. A présent 21,6 % des déchets ménagers sont concernés.

Localement, les situations évoluent différemment d'un secteur à l'autre.

➤ Le **secteur I** améliore son taux de valorisation de 0,5 point en renforçant la valorisation matière. **84,1 % des déchets sont valorisés**.

➤ Le **secteur II** enregistre une très belle avancée de la valorisation matière (+ 4,2 pts) au détriment de l'incinération. Cette évolution s'explique principalement par la hausse sensible des apports en déchèteries dans le Blaisois. Globalement **76,6 % des déchets sont valorisés (+ 1,6 pt)**.

➤ Le **secteur III** voit progresser la valorisation organique mais la tendance est inverse s'agissant des valorisations matière et énergétique. Le poids du stockage augmente de 2,1 pts. **75,6 % des déchets sont valorisés**.

➤ Le **secteur IV** connaît une progression sensible de la valorisation matière (+ 2,8 pts) mais également un recul de l'incinération, en partie au profit du stockage. **Son taux de valorisation est de 78,1** : il recule de 0,4 pt.

Taux de valorisation Entrants (en %)

	Réel 2010	Réel 2011	Objectif plan 2005	Objectif plan 2010
Matière	25,0	27,4	14,8	18,5
Organique	16,2	15,8	27,7	28,9
Matière + organique	41,2	43,2	42,6	47,4
Energétique	36,9	35,2	34,3	30,7
Total valorisation	78,1	78,4	76,8	78,1
Stockage	21,9	21,6	23,2	21,9

Taux de valorisation* Sortants (en %)

	Réel 2010	Réel 2011	Objectif plan 2005	Objectif plan 2010
Matière	24,3	26,7	13,9	17,0
Organique	16,1	15,8	26,5	27,7
Matière + organique	40,4	42,5	40,3	44,7
Energétique	28,1	27,2	24,4	22,1
Total valorisation	68,5	69,7	64,7	66,8
Val. mâchefers	7,5	6,8	7,2	6,5
Stockage	24,0	23,5	28,1	26,7

* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

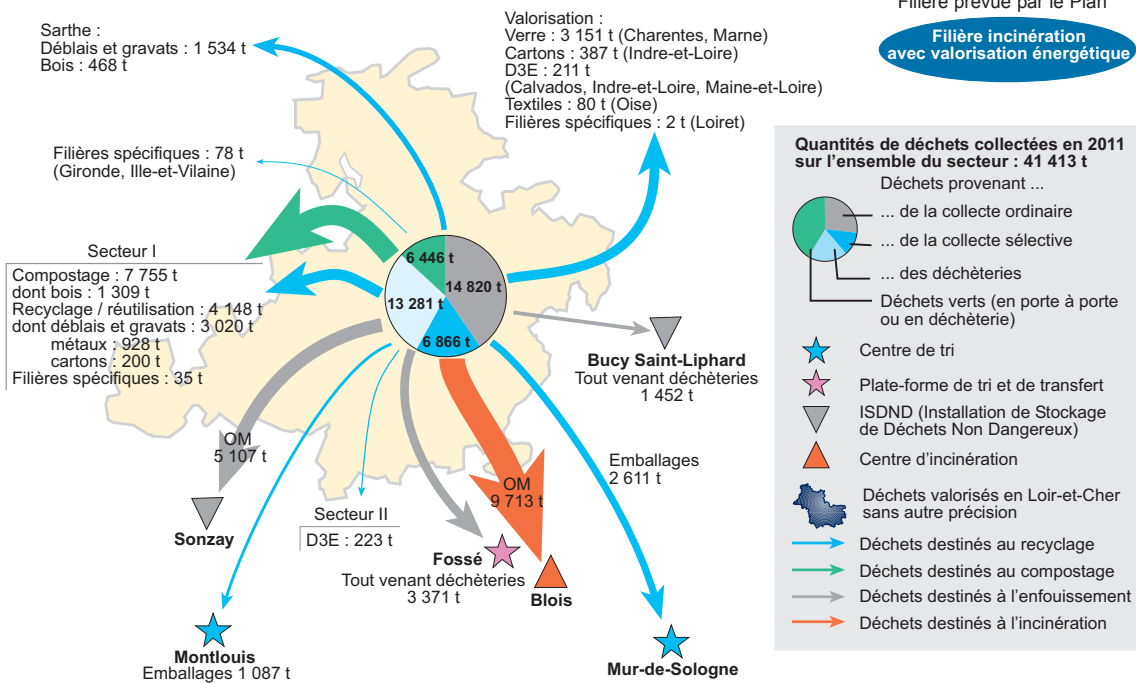
NB : Les taux de valorisation matières présentés prennent en compte les déchets dangereux des ménages et les déchets inertes.

Les taux de valorisation organiques ne tiennent pas compte du compostage individuel, non comptabilisé dans le gisement total.

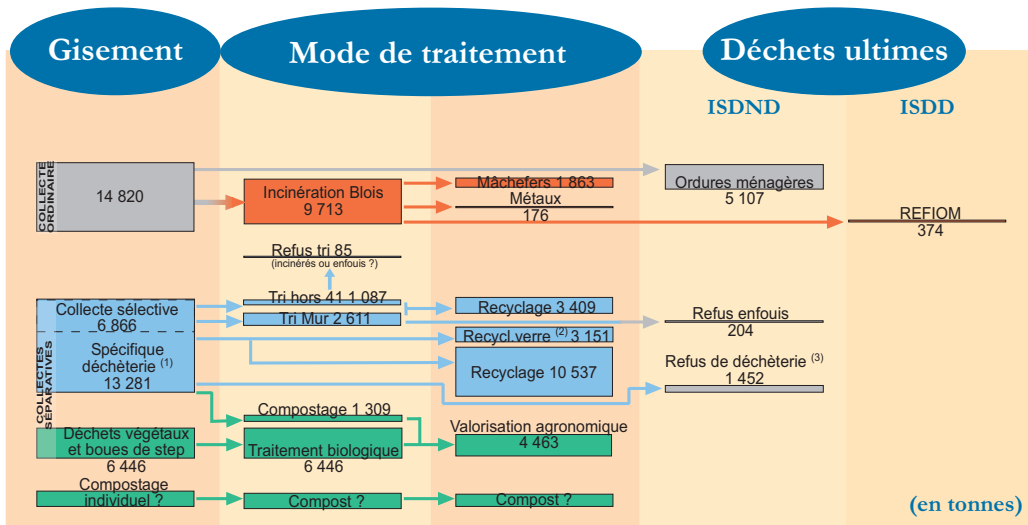
Cependant, une évaluation du gisement de déchets orientés vers le compostage domestique, a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (cf page 17).

Secteur I : Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts mais y compris le bois. (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2011 (hors boues de step) : 41 413 tonnes (+ 3,1 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 199,1
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 64,2 % (contre 61,3 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 4 625 (dont 132 en 2011)
- Taux de valorisation (84,1) en hausse de 0,5 point (selon le mode de calcul retenu cf. page 26)

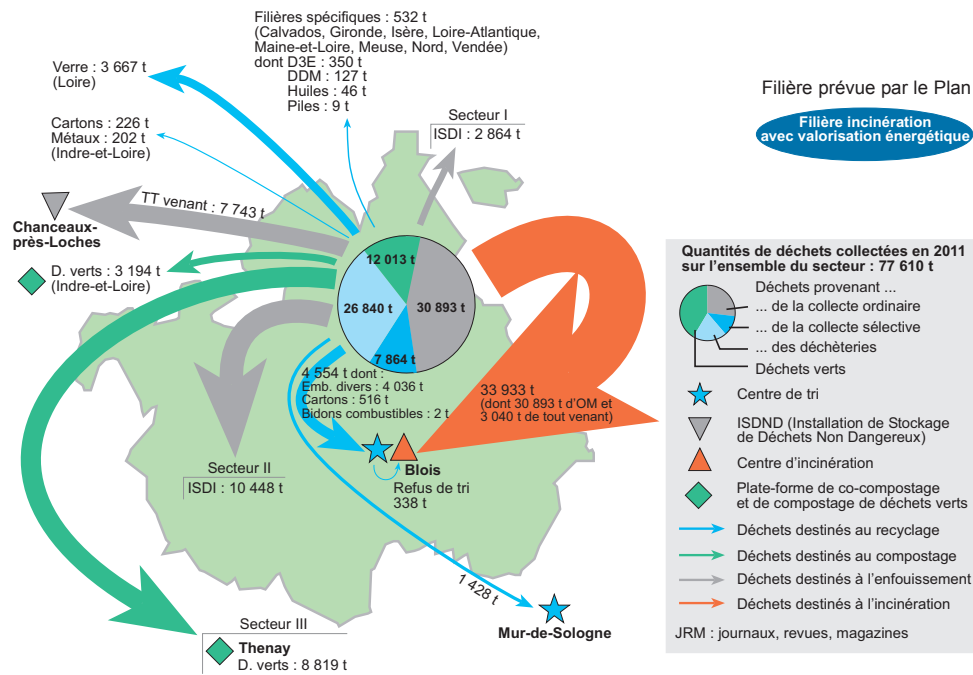
Taux de valorisation* du secteur I

	Réal		Objectif plan	
	1998	2011	2005	2010
Matière	6,4	42,4	16,5	20,4
Organique	12,7	18,7	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	61,1	34	40,3
Energétique	0	23,0	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	84,1	89,4	89,2
Stockage	80,9	15,9	10,6	10,8

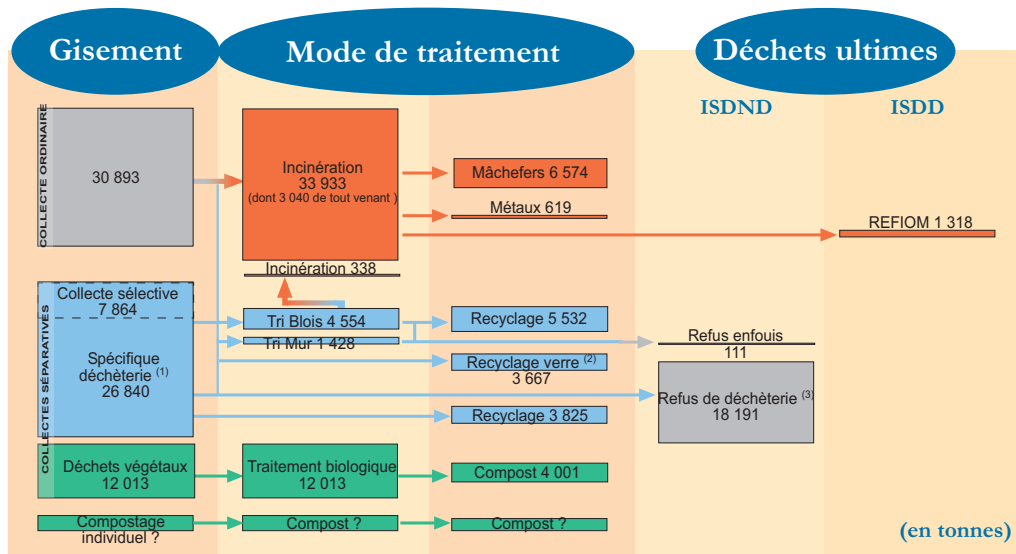
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur II : Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2011 (hors boues de step) : 77 610 tonnes (+ 4,8 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 265,5
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 60,2 % (contre 52,4 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 8 879 (dont 260 en 2011)
- Taux de valorisation (76,6) en hausse de 1,6 point (selon le mode de calcul retenu cf. page 26)

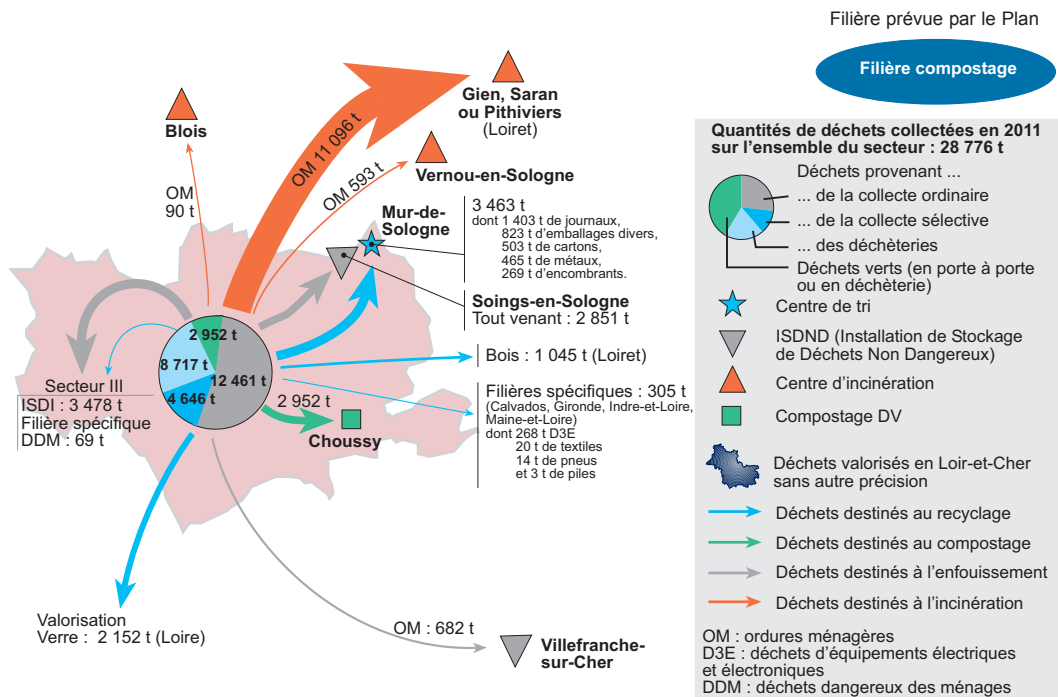
Taux de valorisation* du secteur II

	Réal		Objectif plan	
	1998	2011	2005	2010
Matière	12,4	18,2	13,8	17,0
Organique	9,5	15,5	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	33,7	28,4	33,6
Energétique	54,4	42,9	46,2	40,8
Total valorisation	76,3	76,6	74,6	74,4
Stockage	23,7	23,4	25,4	25,6

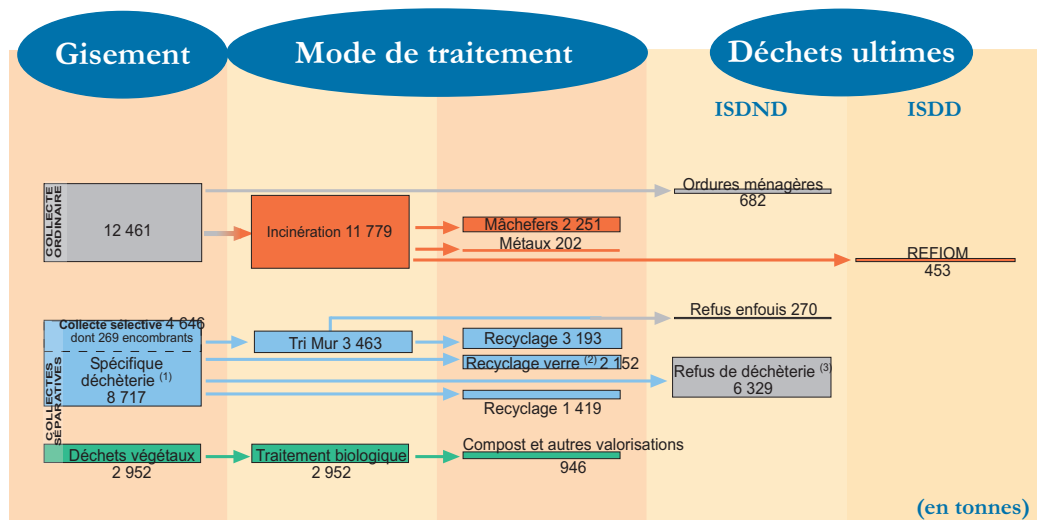
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur III : Val de Cher

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur III. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2011 (hors boues de step) : 28 776 tonnes (+ 6,4 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 242,0
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 56,7 % (contre 45,1 % en 2004)
- Pas de mise à disposition de bio-composteurs
- Taux de valorisation (75,6) en diminution de 2,1 points (selon le mode de calcul retenu cf. page 26)

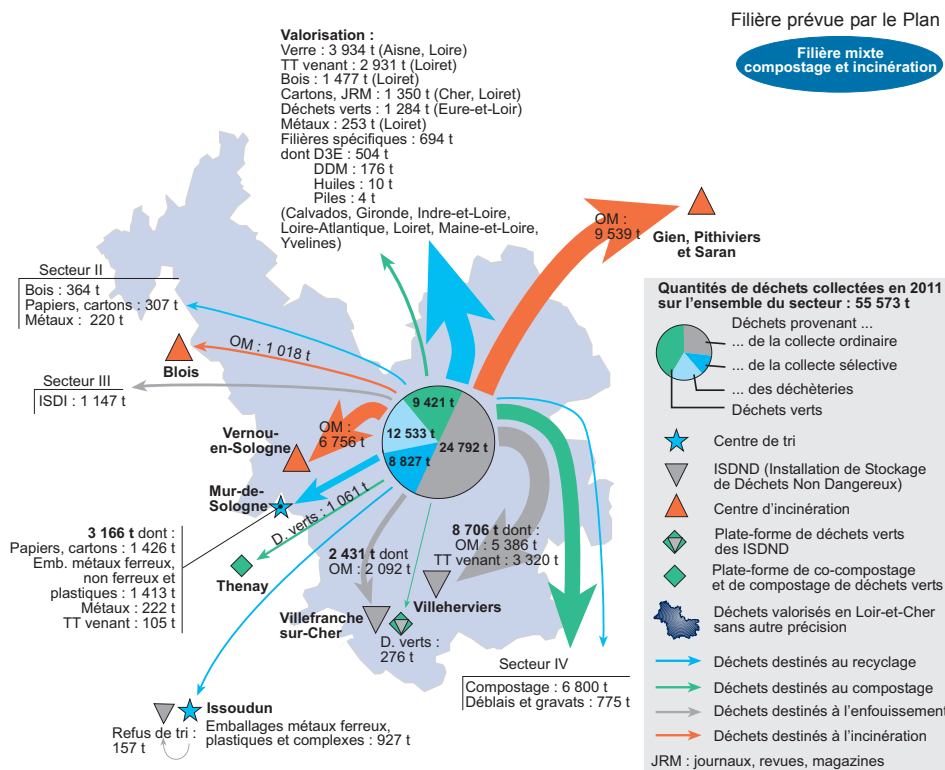
Taux de valorisation* du secteur III

	Réal		Objectif plan	
	1998	2011	2005	2010
Matière	8,0	25,1	14,0	17,9
Organique	12,0	10,3	42,3	42,0
Matière + organique	20,0	35,4	56,3	59,9
Energétique	0	40,2	0	0
Total valorisation	20,0	75,6	56,3	59,9
Stockage	80,0	24,4	43,7	40,1

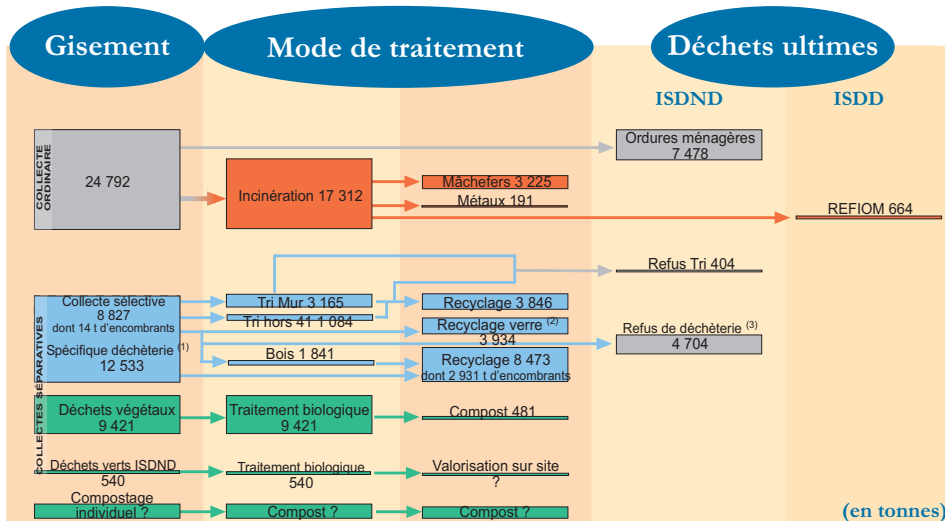
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur IV. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

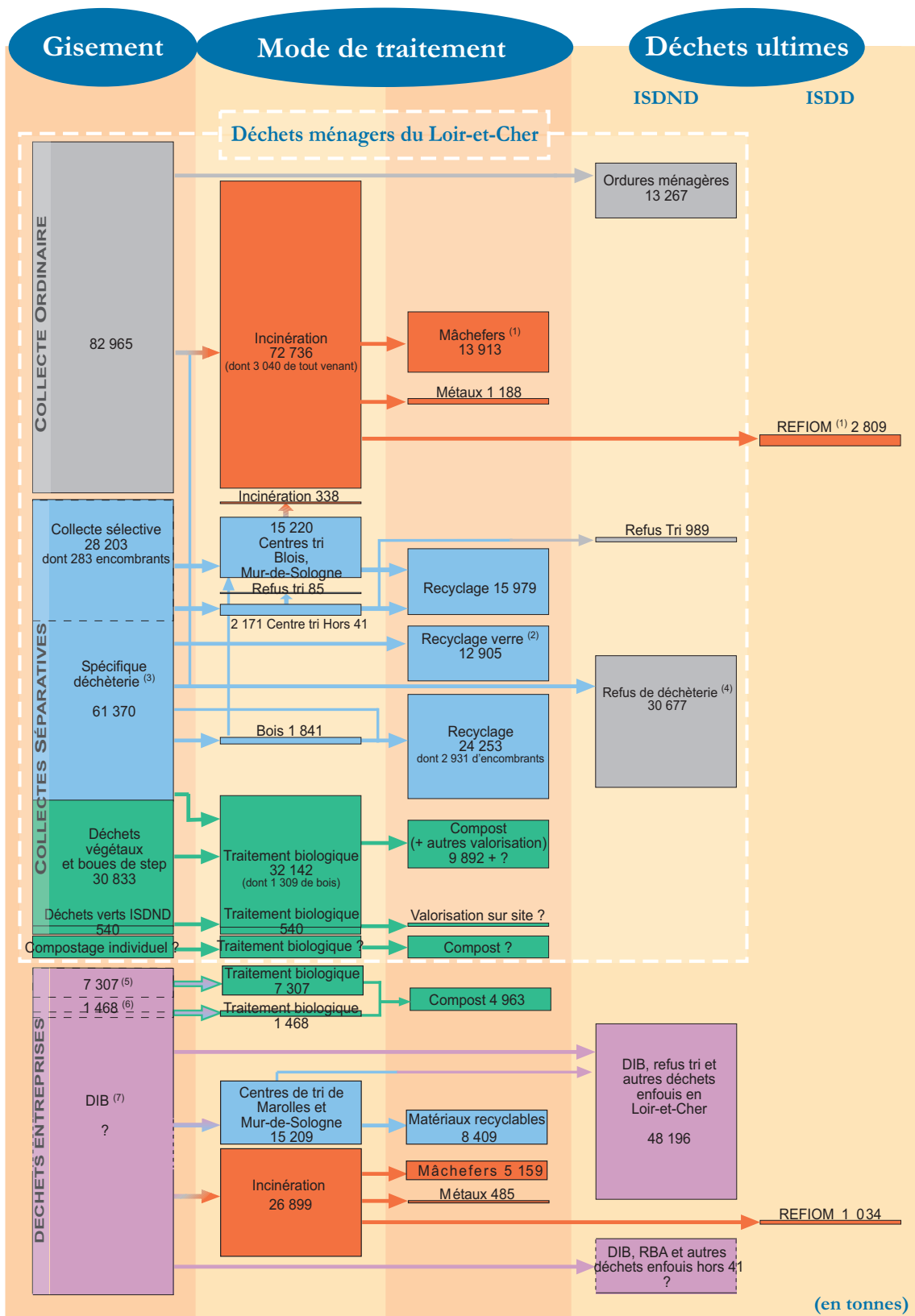
- Quantités de déchets ménagers collectés en 2011 (hors boues de step) : 55 573 tonnes (stable par rapport à 2010)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 253,5
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 55,4 % (contre 50 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 8 001 (dont 553 en 2011)
- Un taux de valorisation (78,1 %) en diminution de 0,4 point (selon le mode de calcul retenu cf. page 26)

Taux de valorisation* du secteur IV

	Réal		Objectif plan	
	1998	2011	2005	2010
Matière	3,6	30,3	15,5	19,6
Organique	11,9	17,0	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	47,3	60,3	64,1
Energétique	26,2	30,8	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	78,1	81,5	84,2
Stockage	58,3	21,9	18,5	15,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2011



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) La production de mâchefers et REFIOM est estimée pour les centres d'incinération de Gien, Pithiviers et Saran sur la base des ratios calculés pour le centre de Blois
- (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries
- (3) Hormis les déchets verts mais y compris le bois
- (4) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI
- (5) Déchets des industries agro-alimentaires + boues de station d'épuration
- (6) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (7) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères

Glossaire

AV : apport volontaire

Boues de STEP : boues de stations d'épuration

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DDM : déchets dangereux des ménages

DEEE ou D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : déchets industriels banals

DV : déchets verts

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

GDM : gros de magasin

ISDD (ex CSDU 1) : installation de stockage de déchets dangereux

ISDI (ex CSDU 3) : installation de stockage de déchets inertes

ISDND (ex CSDU 2) : installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : journaux, revues, magazines

Mâchefers : résidu solide relativement grossier issu de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four

MDR : matériaux de recouvrement

OM : ordures ménagères

PAP : porte à porte

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : polyéthylène téréphtalate

PJM : papier, journaux, magazines

PUNR : pneus usagés non réutilisables

RBA : refus de broyage automobile

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

Refus de compostage : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destinée à une valorisation organique

Refus de tri : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur

TETRA : emballages alimentaires tétra briques

Retrouvez toutes nos publications sur
www.observatoire41.com



Déchèterie de Droué



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 500 exemplaires

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

34 avenue Maunoury - Porte B - 1er étage - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.pilote41.fr

E-mail : infos@observatoire41.com

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur www.sinoe.org



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

